



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5910^e séance

Vendredi 13 juin 2008, à 10 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de l'Iraq dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la chaleureuse bienvenue à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères d'Iraq.

Sur l'invitation du Président, M. Zebari (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Warren Sach, Sous Secrétaire général et Contrôleur dans le Bureau de planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sach à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention sur les documents S/2008/350 et S/2008/380, qui contiennent respectivement deux lettres en date du 29 mai et 10 juin 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité au Représentant permanent de l'Iraq.

À cette séance, le Conseil entendra les exposés de M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques et de M. Warren Sach, Sous Secrétaire général et Contrôleur dans le Bureau de planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Je ferai moi-même un exposé en ma qualité de Représentant des États-Unis au nom de la force multinationale.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis au nom de la force multinationale.

C'est pour moi un honneur que de faire rapport au Conseil de sécurité au nom de la force multinationale en Iraq. Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, au Conseil. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari et au Sous Secrétaire général, Warren Sach. Je les remercie de leur participation à la réunion d'aujourd'hui. Nous nous souvenons également de nos collègues sur le terrain, notamment nos collègues de l'ONU, et au nom du Conseil, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Staffan de Mistura et le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour leur dévouement et leur travail laborieux.

J'ai le plaisir d'informer les membres que la situation en matière de sécurité continue de s'améliorer grâce aux efforts et sacrifices consentis par les forces de sécurité iraqiennes et la force multinationale. Tous les indicateurs de violence importants ont un niveau beaucoup plus bas que celui qui précédait la montée de la violence. Les forces de sécurité iraqiennes ont enregistré des progrès importants en matière de capacités et d'efficacité; elles prennent désormais en charge le commandement et le contrôle de toutes les divisions de l'armée iraqienne. Les forces iraqiennes et les forces de la coalition ont réalisé ces progrès en

matière de sécurité bien que les forces de la coalition s'amenuisent par rapport aux niveaux précédant la montée de la violence.

Les progrès sont encourageants, mais des difficultés subsistent. Pour de nombreuses familles iraqiennes, les effets de la violence et les menaces de violence restent une préoccupation quotidienne. Les progrès réalisés en matière de sécurité doivent être intensifiés, consolidés et complétés par des gains analogues dans les processus de réconciliation et de gouvernance nationaux. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple iraqiens pour la détermination dont ils font montre à s'inspirer des progrès accomplis de haute lutte afin d'édifier un Iraq sûr, fédéral, démocratique, pluraliste et unifié qui soit à même de gouverner, de se défendre et de subvenir à ses propres besoins.

Aujourd'hui, au nom de la force multinationale, je voudrais aborder deux points.

Je voudrais aborder pour commencer la question de la diminution des incidents en matière de sécurité et de la violence. Le nombre total d'incidents liés à la sécurité est tombé à son niveau le plus bas depuis quatre ans, malgré l'intensification temporaire de la violence liée aux récentes opérations militaires à Bassora, Sadr City et Mosul.

Le nombre de décès civils liés à la violence a baissé de 75 % depuis juillet 2007. Les attentats spectaculaires commis tous les mois, notamment à la voiture piégée, ont baissé en mai 2008, tombant au-dessous du niveau le plus bas atteint en décembre 2007 ces deux dernières années. Pourtant, le recours aux attentats suicides, y compris par des femmes, représente toujours une menace, du fait notamment que les mesures de sécurité concernant la population et l'opposition manifestée par les populations locale contre les insurgés dans certaines provinces rendent difficile l'emploi de véhicules chargés d'engins explosifs improvisés.

Le nombre d'attentats suicide a augmenté entre octobre 2007 et février 2008, puis a baissé en mars et en avril 2008. Les attentats spectaculaires à l'explosif commis en mai 2008 ont baissé de plus de 70 % par rapport au chiffre record de mars 2007. Toutefois, Al-Qaida en Iraq et d'autres extrémistes ont toujours l'intention et les capacités de commettre des atrocités spectaculaires, comme on l'a vu le 15 avril lorsque 150 civils ont été tués dans une série d'attaques perpétrés à travers l'Iraq.

Toutefois, le nombre de décès liés aux violences ethniques et sectaires a atteint son niveau le plus bas depuis plusieurs années, ce qui prouve que les terroristes sont de moins en moins capables de relancer le cycle de la violence ethnique et sectaire. Au cours des deux dernières semaines de mai 2008, il n'y a eu aucun décès lié à des causes ethnique et sectaire à Bagdad. En avril et en mai 2008, 38 décès qui se sont produits à Bagdad ont été attribués à ces causes. Cela représente une amélioration remarquable par rapport aux 1 600 décès qui ont eu lieu en décembre 2006 et qui sont liés à des violences ethnique et sectaire.

Dans le même temps, nous demeurons préoccupés par la présence de combattants étrangers en Iraq. Le Gouvernement syrien doit en faire davantage pour empêcher l'activité de réseaux de combattants étrangers sur son territoire, qui continuent de fournir la grande majorité des combattants-suicides responsables de la mort d'Iraqiens innocents.

Le Gouvernement iranien doit également faire cesser la formation, l'équipement et le financement par le Corps des gardiens de la révolution d'éléments iraqiens violents qui mettent en péril la sécurité de l'Iraq et l'autorité du Gouvernement iraqien et de ses forces de sécurité. Dans ce contexte, nous invitons le Gouvernement iranien à honorer sa promesse de respecter la souveraineté de l'Iraq et l'intégrité de ses frontières, ce qu'il n'a pas fait à ce jour.

Deuxièmement, je voudrais décrire l'augmentation, dont il faut se féliciter, des capacités et des compétences des Forces de sécurité iraqiennes.

Les effectifs des Forces de sécurité iraqiennes sont aujourd'hui de 559 000 personnes. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 19 000 personnes depuis le dernier exposé que j'ai fait au Conseil en avril. Depuis le 1^{er} mai 2008, 147 bataillons de combat de l'armée iraqienne mènent des opérations, ce qui représente 24 bataillons de combat supplémentaires depuis mon dernier exposé. Huit autres bataillons sont en cours de constitution, et la force multinationale en Iraq envisage d'en constituer 14 autres en 2008. Quatre bataillons d'opérations spéciales sont maintenant en mesure de mener des opérations avec un appui minimal de la Coalition, et deux autres sont en cours de constitution.

Parmi les bataillons de combat constitués de l'armée iraqienne, on estime que 65 % sont non seulement capables de diriger des opérations, mais aussi de les planifier, de les exécuter et de les mener à

bien avec une aide minimale ou aucune aide de la part des forces de la Coalition. Depuis mars 2008, neuf autres bataillons ont renforcé leurs capacités et peuvent désormais mener des opérations anti-insurrectionnelles avec l'appui de la Coalition.

Tant les forces aériennes iraqiennes que la marine iraquienne gagnent également en efficacité. Au cours des neuf derniers mois, l'armée de l'air iraquienne a augmenté ses opérations d'environ 750 %, 5 000 sorties ayant été réalisées depuis le début de cette année. Pendant la même période de neuf mois, le nombre de patrouilles réalisées par la marine iraquienne a augmenté de quelque 250 %, avec une moyenne de 35 patrouilles hebdomadaires actuellement conduites dans les eaux territoriales iraqiennes.

La police nationale iraquienne continue d'accroître ses compétences. Il existe maintenant 44 bataillons de police nationale autorisés, y compris une unité nationale d'intervention d'urgence. Sur ce total, 11 bataillons sont capables de planifier, d'exécuter et de mener à bien des opérations avec l'appui de la Coalition.

En outre, au cours des trois derniers mois, une forte augmentation des opérations conduites par l'Iraq a été constatée. En mars 2008, le Gouvernement iraquien a lancé l'opération Saalat al-Fursan pour rétablir l'ordre public à Bassorah. En avril et en mai 2008, le Gouvernement iraquien a planifié et exécuté des opérations similaires à Sadr City et à Mossoul. Grâce à ces opérations, les Forces de sécurité iraqiennes ont prouvé qu'elles étaient capables de mener simultanément des opérations de grande envergure dans trois régions du pays.

D'une manière générale, les Forces de sécurité iraqiennes continuent de se renforcer et de s'améliorer, mais à un rythme variable. Dans de nombreuses régions, les forces iraqiennes chargées des opérations spéciales, les bataillons de l'armée, la police nationale et les unités de police spéciale fonctionnent indépendamment ou aux côtés des forces de la Coalition. Ces unités ne cessent de démontrer leur grande efficacité dans les opérations anti-insurrectionnelles contre Al-Qaida en Iraq et d'autres groupes extrémistes. Dans de nombreuses villes, Ramadi et Kirkouk par exemple, la police iraquienne assume la responsabilité de la sécurité de la population; elle y obtient de bons résultats et gagne la confiance de la population locale.

Troisièmement, je voudrais donner un aperçu du rôle actuel de la Coalition. Je voudrais rappeler au Conseil que plus de 30 pays jouent aujourd'hui un rôle crucial dans l'amélioration de la sécurité en Iraq, en tant que membres de la Coalition, à l'appui de la mission de formation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ou par leur contribution aux opérations de la MANUI.

Les membres de la Coalition autres que les États-Unis fournissent 10 000 hommes à la force multinationale, et 450 à l'appui de la MANUI. Tous ceux qui contribuent – les Britanniques dans le Sud-Est, les formateurs de la police italienne qui transmettent leur savoir-faire à la police nationale iraquienne, en passant par les Mongols qui assurent la sécurité des camps et les Géorgiens dont les nombreuses missions consistent notamment à protéger le personnel de la MANUI – jouent un rôle vital qui permet au Gouvernement iraquien d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de défense et de sécurité de sa population.

Quatrièmement, je tiens à souligner que la force multinationale en Iraq continue de transférer progressivement la responsabilité de la sécurité au Gouvernement iraquien.

D'emblée, il importe de reconnaître que les forces iraqiennes et les forces de la Coalition ont obtenu les résultats en matière de sécurité que j'ai décrits, même lorsque les effectifs de la force multinationale en Iraq n'étaient pas à leurs niveaux les plus élevés. D'ici à la fin du mois de mai 2008, trois équipes de combat des États-Unis, deux bataillons de la Marine des États-Unis et une unité expéditionnaire des Marines ont quitté l'Iraq sans être remplacés. En outre, l'Australie a retiré ses forces de la province de Dhi Qar au début du mois de juin.

À la mi-mai 2008, le commandement des forces terrestres iraqiennes avait pris les commandes et le contrôle de 12 divisions de l'armée iraquienne, notamment de 50 sièges de brigades et de 164 bataillons. Par ailleurs, les sixième et neuvième divisions sont désormais placées sous le commandement des opérations de Bagdad du Ministère de la défense pour le contrôle tactique, le commandement des forces terrestres iraqiennes assumant toujours leur contrôle administratif.

Des commandements opérationnels ont été élargis pour inclure aujourd'hui les provinces de Ninive, de Karbala, de Samarra, de Bassorah et Diyala.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement iraquien continue d'assumer une responsabilité accrue en matière de sécurité dans les provinces, placées sous le contrôle des autorités provinciales iraqiennes. Neuf provinces sur 18 sont passées sous contrôle iraquien, et l'on constate des progrès dans les autres provinces. Par exemple, les provinces de Al-Anbar et Al-Qadisiyah devraient passer sous contrôle iraquien au début de l'été 2008.

Enfin, je tiens à souligner que les Gouvernements des États-Unis et de l'Iraq négocient actuellement un accord sur des relations à long terme qui reconnaîtra cette transition et la capacité croissante des forces de sécurité iraqiennes d'assumer de plus amples responsabilités en matière de sécurité et de stabilité.

Enfin, il apparaît clairement que les dernières améliorations sécuritaires dans l'ensemble du pays sont considérables. Mais, le Gouvernement iraquien doit prendre des mesures complémentaires pour asseoir ces acquis.

Ces mesures comprennent : un appui à la fourniture d'aide humanitaire et de services essentiels à tous les citoyens iraqiens, y compris les réfugiés iraqiens; l'amélioration de l'exécution du budget pour permettre à l'Iraq d'assumer une plus grande responsabilité en matière de reconstruction et de développement; la création d'emplois viables; et la poursuite des progrès dans la réconciliation politique. Des élections provinciales crédibles joueront également un rôle important dans la réconciliation et la formation de gouvernements provinciaux représentatifs.

Nous pouvons, et nous devons aider l'Iraq à réussir. Je voudrais, à cette occasion, remercier la force multinationale en Iraq et tous ses membres de leur action en faveur du peuple iraquien afin qu'il poursuive sa lutte historique pour construire une nation stable et sûre. Ce combat pour l'avenir de l'Iraq est vital car il façonnera l'avenir du Moyen-Orient dans son ensemble, et aura des conséquences sur la stabilité et la sécurité de nous tous.

Nous l'avons constaté, des progrès énormes ont été accomplis, mais ces résultats durement acquis sont fragiles et le Gouvernement et le peuple iraqiens ont encore un long chemin à parcourir. Nous exhortons les voisins de l'Iraq et la communauté internationale tout entière à contribuer à cet effort et à aider les Iraquiens à mener à bien la tâche entreprise.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de l'occasion qui m'est offerte d'informer le Conseil, au nom du Secrétaire général, de l'évolution de la situation en Iraq depuis le dernier rapport présenté en application de la résolution 1770 (2007), paru en avril.

Qu'il me soit également permis de me féliciter de la présence parmi nous aujourd'hui de M. Hoshyar Zebari. Mon exposé portera essentiellement sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en conformité avec son mandat.

Lorsqu'il s'est exprimé à la première Conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq, qui a eu lieu le 29 mai à Stockholm et à laquelle assistaient 103 délégations du monde entier, le Secrétaire général a déclaré que s'il devait utiliser un seul mot en relation avec la situation en Iraq aujourd'hui, ce serait le mot « espoir ». En effet, il est apparu un nouvel espoir que le peuple et le Gouvernement iraqiens avaient commencé à surmonter les énormes difficultés auxquelles ils étaient confrontés et à œuvrer ensemble pour reconstruire leur pays après des décennies de dictature, de négligence et de conflit.

Comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général d'avril (S/2008/266), la situation sécuritaire s'est améliorée dans de nombreuses parties du pays, et cette tendance encourageante s'est poursuivie depuis. Grâce aux efforts concertés du Gouvernement iraquien et d'autres parties prenantes, nous avons constaté une amélioration constante de la capacité des forces de sécurité iraqiennes, une réduction des activités des milices et d'autres groupes armés et un renforcement de l'état de droit à Bassorah, à Bagdad, à Mossoul et en d'autres lieux.

Cependant, la situation demeure fragile, car la population iraquienne reste confrontée à la menace de la violence sous la forme d'attentats terroristes, de sectarisme ou d'actes criminels et de violations des droits de l'homme. Il convient également d'améliorer d'urgence la fourniture de services essentiels, afin

d'aider la famille iraquienne moyenne à faire face à la vie quotidienne.

Pour préserver les acquis sur les plans économique et sécuritaire, des mesures urgentes sont nécessaires pour poursuivre le dialogue politique et parvenir à des solutions durables. Certains faits indiquent que des progrès ont été réalisés à cet égard également. Il semble que des pourparlers importants sur le retour au Gouvernement du principal bloc sunnite, Tawafuq, progressent bien. Autre évolution positive : les représentants turkmènes ont mis fin, le 20 mai, à leur boycottage du Conseil provincial de Kirkouk, qui a duré 18 mois. C'est pourquoi nous espérons que ces efforts et d'autres susciteront un élan positif vers la réconciliation nationale.

Pour sa part, l'ONU demeure déterminée à mener à bien son mandat conformément à la résolution 1770 (2007). Sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a intensifié ses efforts pour aider l'Iraq dans plusieurs domaines, dont la facilitation politique, le règlement des différends concernant les frontières intérieures, l'assistance constitutionnelle et électorale, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire, ainsi que la reconstruction et l'aide au développement. Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil des activités de la MANUI dans chacun de ces domaines essentiels.

Le 5 juin 2008, la MANUI a présenté sa première série d'analyses concernant les différends relatifs aux frontières intérieures de l'Iraq. Pendant la conférence de presse, le Représentant spécial De Mistura a expliqué la méthodologie fondamentale et a souligné la nécessité que les Iraquiens contrôlent le processus. La MANUI est déterminée à aider les parties concernées à trouver un processus acceptable pour régler la question des zones du pays contestées, tout en gardant à l'esprit que le Gouvernement iraquien a seul la responsabilité souveraine de prendre des décisions dans ce domaine complexe. La MANUI envisage aussi des moyens de promouvoir les mesures de confiance au sein des communautés qui restent divisées et continuent de se méfier des intentions les unes des autres.

Il est primordial de régler le statut de Kirkouk pour tenter de régler les différends relatifs aux frontières intérieures de l'Iraq. La MANUI a récemment établi une présence à Kirkouk et continuera, en collaboration avec toutes les

communautés, d'œuvrer pour trouver des solutions afin de régler la question de la juridiction administrative et du statut de Kirkouk. Ce n'est pas une entreprise facile; cela demandera du temps, de la patience, ainsi que des décisions difficiles à prendre et des compromis de la part des dirigeants irakiens, notamment la mise au point de processus politiques et constitutionnels qui soient acceptables pour toutes les parties prenantes importantes. L'ONU est disposée à participer à ce processus, mais il doit être centré sur le dialogue entre Iraquiens. Les décisions concernant les frontières contestées seront prises par les Iraquiens, et les Iraquiens uniquement.

La MANUI a travaillé en étroite collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante iraquienne pour planifier une future mise à jour des listes électorales et les élections aux conseils de gouvernorat avant la fin de cette année. Ces événements marqueraient une autre étape importante dans la mise en place d'une démocratie représentative et inclusive en Iraq. Cependant, le Conseil des représentants n'a pas encore approuvé une nouvelle loi électorale qui servirait de base aux futures élections. Plusieurs questions sont encore en cours d'examen, et l'ONU espère que des dispositions particulières seront prévues pour permettre l'inclusion dans le processus politique des personnes déplacées, des femmes et des groupes minoritaires. La loi électorale doit être adoptée à la mi-juillet, pour que les élections puissent avoir lieu cette année.

La MANUI continue également d'aider la Commission à préparer d'un point de vue technique les élections de gouvernorat, notamment l'impression du matériel nécessaire pour établir les listes d'électeurs, la formation de 8 500 membres de la Commission pour mettre en œuvre le processus d'établissement des listes, la planification et la logistique des élections de gouvernorat, et l'information de l'opinion publique. Des consultations ont également eu lieu avec les forces de sécurité pour garantir le déroulement des élections en toute sécurité.

L'ONU est convaincue que le processus de révision constitutionnelle demeure un mécanisme important grâce auquel les communautés irakiennes peuvent conclure un accord politique national sur les éléments fondamentaux de l'État iraquien. À cet égard, la MANUI a mené des négociations avec des interlocuteurs irakiens pour faciliter un accord sur les questions politiques litigieuses en suspens, au sein de la Commission de révision constitutionnelle elle-même

ou à des niveaux politiques plus élevés. Ces éléments comprennent les pouvoirs respectifs de la présidence, des gouvernorats et des régions; les fondements constitutionnels des revenus des hydrocarbures et de la répartition des richesses; et le règlement des différends concernant les frontières intérieures. Ces consultations ont eu lieu à un moment important, avant que la Commission de révision constitutionnelle ne présente son rapport au Conseil des représentants, ce qui devrait avoir lieu avant la fin de la session législative à la fin du mois de juin.

Compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles le peuple iraquien est confronté, l'appui de la communauté internationale et des pays voisins, en particulier, est essentiel pour la stabilité de l'Iraq. Au niveau international, le 29 mai, le Gouvernement suédois a accueilli le premier examen annuel du Pacte à Stockholm. Coprésidée par le premier ministre iraquien et par le Secrétaire général, la Conférence d'examen était le dernier d'une série d'événements marquant le réengagement de l'Iraq auprès de la communauté internationale; elle a marqué une nouvelle phase dans les relations entre l'Iraq et ses partenaires internationaux. Le Gouvernement iraquien a saisi cette occasion de faire savoir avec fermeté à la communauté internationale que l'Iraq est un pays qui possède des ressources considérables et recherche des partenariats mutuellement avantageux avec d'autres pays, pour accroître ses capacités en ressources humaines et exploiter le potentiel économique de ses ressources. La coopération régionale et internationale dans ce domaine pourrait apporter des avantages énormes à tous ceux qui participent. En effet, nous pensons que le Pacte peut donner lieu à un nouveau niveau d'engagement, dans le cadre d'un partenariat solide fondé sur le commerce, les échanges économiques et les investissements. La Déclaration de Stockholm, adoptée à la fin de la Conférence, a souligné les progrès obtenus par le Gouvernement iraquien dans des circonstances très difficiles et a identifié des domaines dans lesquels des progrès devaient être faits l'année suivante.

Certains signes permettent d'espérer que des progrès sont faits au niveau du dialogue régional sur l'Iraq également. Depuis la dernière réunion ministérielle élargie de l'Iraq et de ses voisins, qui a eu lieu au Koweït le 22 avril, il semble que des efforts soient faits pour renforcer la coopération entre l'Iraq et ses voisins dans plusieurs domaines. L'ONU se félicite des contacts entre la Turquie et l'Iraq à divers niveaux

en vue d'examiner la coopération politique, sécuritaire et économique. Après la Conférence de Stockholm, certains États membres de la région – Bahreïn, la Jordanie et les Émirats arabes unis – ont manifesté leur intention de nommer des ambassadeurs en Iraq très prochainement. Nous nous félicitons de ces évolutions et espérons que d'autres États de la région exploreront ces possibilités de transformer le dialogue régional en un véritable partenariat fondé sur des obligations réciproques, des intérêts mutuels et une coopération concrète dans les domaines diplomatique, politique, économique et culturel. Conformément à son mandat, la MANUI est déterminée à appuyer le dialogue régional par un mécanisme d'appui ad hoc. Grâce à ce mécanisme, l'ONU apporte une aide ciblée au Ministère iraquien des affaires étrangères, afin de renforcer sa capacité de promouvoir le dialogue régional, d'appuyer les trois groupes de travail régionaux – sur la sécurité des frontières, l'énergie et les réfugiés – et de préparer les futures réunions ministérielles.

Au cours des dernières semaines, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a axé ses activités de suivi et de plaider sur les besoins des civils iraqiens qui résident dans les zones où, ces derniers mois, les combats ont été intenses. La MANUI espère avoir accès aux lieux de détention afin de procéder à une meilleure évaluation de la situation des détenus, parmi lesquels pourraient se trouver des mineurs. Bien que beaucoup de choses aient été réalisées en Iraq, il reste encore beaucoup plus à faire en faveur de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. À cet égard, la MANUI aide le Gouvernement iraquien à rédiger des lois et à mettre sur pied des institutions importantes, notamment une commission nationale des droits de l'homme, tout en continuant à renforcer les capacités et à appuyer activement les activités du Ministère des droits de l'homme.

Nous devons également redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des réfugiés iraqiens et des personnes déplacées, non seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que cette situation a des répercussions régionales. Nous croyons que, de concert avec le Gouvernement iraquien et l'ensemble de la communauté internationale, l'ONU peut aider les pays d'accueil, en particulier la Jordanie et la Syrie, à faire face à la situation jusqu'à ce que les réfugiés puissent rentrer chez eux volontairement et en toute sécurité. L'équipe de pays des Nations Unies s'est attachée à fournir aux pays d'accueil une aide technique et

humanitaire, et le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Iraq travaille désormais à plein temps à Bagdad. L'ONU se félicite des mesures récentes prises par le Gouvernement iraquien à cet égard, notamment la confirmation de sa contribution de 40 millions de dollars à l'appel global lancé par l'équipe de pays des Nations Unies pour aider le Programme alimentaire mondial à fournir une aide alimentaire aux groupes vulnérables en Iraq et des 195 millions de dollars que le Gouvernement a récemment affectés à l'aide au retour des déplacés iraqiens. Pour sa part, l'ONU élabore un programme pour le retour des réfugiés afin de veiller à ce que le Gouvernement iraquien et les organismes d'aide soient prêts au moment où les conditions se prêteront à ces retours.

La reconstruction de l'Iraq reste une des premières priorités de l'ONU. Au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'amélioreront, les Iraquiens ordinaires exigeront de plus en plus que l'on satisfasse à leurs besoins essentiels, y compris en matière d'emplois et de services. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont cherché ensemble des moyens d'accroître le niveau d'appui et de communication à l'intérieur du pays. Un effort notable a été la visite effectuée à Ramadi pour évaluer les conditions locales sur le terrain en vue d'établir une présence de l'ONU dans le gouvernorat d'Al Anbar et pour estimer les contributions que l'ONU pourrait apporter au niveau local. Des visites similaires devraient avoir lieu dans l'ensemble du pays au cours de l'année. L'ONU espère qu'elle pourra non seulement améliorer l'acheminement de l'aide dans tout le pays, mais qu'elle pourra également aider les pouvoirs publics locaux à renforcer leurs capacités et leur fournir une aide technique.

Le Secrétaire général tient à ce que l'ONU en fasse davantage en Iraq, conformément à la résolution 1770 (2007). En effet, en dépit des problèmes de sécurité, sous la direction du Représentant spécial, M. de Mistura, la MANUI continue d'étendre sa présence et ses activités en Iraq. L'ONU continue d'être très dépendante de l'appui des États Membres pour ce qui est de la protection et de l'appui. Par exemple, une entité séparée a été établie en 2004 sous le commandement unifié de la force multinationale, dont la mission précise consiste à assurer la sécurité de l'ONU en Iraq. Un fonds d'affectation spéciale avait alors été créé pour recevoir et administrer les contributions versées par les États Membres pour

appuyer cette force. À ce jour, les fonds suffiront à couvrir les frais de cette opération jusqu'à la fin du mois d'août 2008 seulement. C'est pourquoi le Secrétaire général appelle tous les États Membres à continuer à contribuer à ce fonds d'affectation spéciale pour veiller à ce que cette entité séparée dispose de ressources suffisantes jusqu'à la fin de l'année au moins et éventuellement au-delà. Nous encourageons également les États Membres à fournir d'autres conseillers militaires à la Mission en Iraq, lesquels constituent un élément critique pour l'élargissement de notre présence dans le pays. Nous remercions le Gouvernement iraquien de nous avoir offert un bon site pour son nouveau bâtiment intégré à Bagdad et nous espérons finaliser bientôt ces arrangements.

Enfin, malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, il ne faut pas oublier que l'Iraq est encore un pays en transition en train de se relever des trois conflits survenus au cours des 30 dernières années. Le peuple iraquien a beaucoup souffert du poids de la dictature, des guerres et du délaissement. La vie quotidienne des Iraquiens ordinaires reste une lutte constante, même si leur sécurité personnelle s'est peut-être améliorée dans de nombreuses parties du pays.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut prendre d'urgence des mesures visant à élargir le processus de réconciliation nationale et à trouver des solutions favorables à une paix durable. Cela exigera du courage de la part des dirigeants, ainsi que des décisions et des compromis difficiles, mais le résultat final, ce sera un Iraq pacifique, stable et prospère. Il faudra de la sagesse, de la patience et une forte volonté politique pour traiter des questions fondamentales telles que le partage des ressources, le caractère fédéral du futur État iraquien et le règlement des frontières intérieures litigieuses. En fin de compte, c'est aux Iraquiens qu'il appartient de faire les bons choix et d'édifier une paix viable et durable. Et c'est un défi qui se pose non seulement aux dirigeants iraqiens, mais aussi à toutes les communautés du pays. L'ONU continuera de soutenir l'Iraq dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Warren Sach, Sous-Secrétaire général et Contrôleur au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

M. Sach (*parle en anglais*): En tant que représentant désigné du Secrétaire général au Conseil international consultatif et de contrôle, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner encore une fois l'occasion de lui faire un exposé sur les activités du Conseil international consultatif et de contrôle.

Dans l'exposé que j'ai fait en décembre 2007 (voir S/PV.5808), j'ai rappelé que le Conseil international consultatif et de contrôle avait été mis en place pour s'acquitter du mandat énoncé dans la résolution 1483 (2003). Par la suite, ce mandat a été prorogé par les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007). La résolution 1790 (2007) prorogeait également l'immunité du Fonds de développement pour l'Iraq jusqu'au 31 décembre 2008.

Le Fonds de développement pour l'Iraq, créé en application de la résolution 1483 (2003), rassemble les recettes issues des exportations pétrolières de l'Iraq, ainsi que les avoirs provenant des transferts du programme « pétrole contre nourriture » et des autres avoirs irakiens gelés. Depuis sa création le 31 décembre 2006, le Conseil international consultatif et de contrôle a été informé que 106,3 milliards de dollars ont été portés au crédit du Fonds au titre des ventes de pétrole brut et autres produits pétroliers. Par ailleurs, 10,4 milliards de dollars ont été versés au Fonds au titre du transfert des fonds du programme « pétrole contre nourriture » qui étaient détenus dans un compte-séquestre par l'ONU. En outre, 1,5 milliard de dollars a également été versé au titre des transferts provenant des avoirs gelés.

Le Conseil international consultatif et de contrôle contribue à faire en sorte, premièrement, que le Fonds de développement pour l'Iraq soit utilisé de manière transparente au profit de la population irakienne, et, deuxièmement, que les recettes provenant des exportations de pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel de l'Iraq correspondent aux pratiques optimales en vigueur en la matière sur le marché international.

Le Conseil international consultatif et de contrôle assure le contrôle indépendant et international des opérations des recettes pétrolières irakiennes et de l'utilisation des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq. Ce faisant, le Conseil fonctionne comme un organe d'audit et de contrôle du Fonds et il compte parmi ses membres des représentants du Fonds arabe pour le développement social et économique, du Fonds

monétaire international, du Gouvernement irakien, de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale. Le Conseil international consultatif et de contrôle continue de veiller à ce que le Conseil de l'Institution supérieure de contrôle irakienne et le Comité des experts financiers participent à ses travaux afin d'assurer une certaine continuité.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, le Conseil international consultatif et de contrôle a tenu deux réunions, portant à 23 le nombre de réunions qu'il a tenues depuis sa création en décembre 2003. Il a approuvé la nomination par le Gouvernement irakien d'experts comptables indépendants qui font office d'auditeurs externes. Il a examiné les résultats des audits réguliers et il a demandé et approuvé des audits spécifiques. Les résultats des travaux du Conseil sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : www.iamb.info.

En vertu de son mandat, en 2007 et 2008, le Conseil international consultatif et de contrôle a supervisé deux audits du Fonds de développement pour l'Iraq portant sur les années civiles 2006 et 2007. Ces audits ont été menés par le cabinet international d'experts-comptables Ernst & Young et ont porté sur les ventes de pétrole à l'exportation, les relevés comptables des recettes issues de ces ventes, les états financiers du Fonds de développement pour l'Iraq, et les procédures de décaissement des ressources du Fonds, pour veiller à ce que les sommes disponibles sont bien utilisées pour les objectifs visés.

Lors de la réunion qu'il a tenue en mai 2008 au Koweït, le Conseil international consultatif et de contrôle a entendu un exposé sur le projet de rapport d'audit du Fonds de développement pour l'Iraq. Cette présentation, qui a porté sur la période d'audit allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, est également disponible sur le site Web du Conseil international consultatif et de contrôle.

Bien qu'il fasse état de certaines améliorations dans divers domaines, notamment en matière d'accès aux ministères utilisateurs des fonds, le rapport souligne aussi les lacunes des contrôles internes déjà identifiées dans le passé. Parmi ces lacunes, on compte notamment les insuffisances des procédures comptables du Ministère des finances, l'absence d'un système général de comptage du pétrole, la vente de pétrole et de produits dérivés en dehors du Fonds de développement pour l'Iraq, le caractère incomplet des

informations concernant les contrats passés avec les organismes des Nations Unies et les activités de troc.

Au cours de la réunion de mai 2008, les auditeurs ont également informé le Conseil international consultatif et de contrôle de l'état d'avancement des recommandations formulées précédemment. Le taux d'application des recommandations issues des audits dans les ministères utilisateurs des fonds est de moins de 15 %. Le Conseil international s'est dit préoccupé par ce taux d'application des recommandations déjà formulées et il a demandé instamment au Conseil supérieur de l'audit, avec l'aide du Comité d'experts financiers, de mettre en place un plan d'action concret pour garantir la mise en œuvre des recommandations.

Le représentant iraquien siégeant au Conseil international consultatif et de contrôle, le Président du Conseil supérieur de l'audit et celui du Comité d'experts financiers ont tous tenu le Conseil international informé, tout au long de l'année 2007 et lors des deux dernières réunions organisées en 2008, des progrès dans la mise en œuvre des recommandations passées du Conseil international et du renforcement du cadre général de gestion des finances publiques iraqiennes.

Le Conseil international consultatif et de contrôle s'est félicité des progrès accomplis en 2007 pour renforcer les contrôles administratifs et financiers relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq par les ministères utilisateurs. Le Conseil international a également noté que certains progrès ont été enregistrés grâce à la création, en 2007, d'un comité iraquien chargé de traiter des lettres de recommandations des audits externes, en coopération avec le Conseil supérieur de l'audit. Toutefois, en matière de contrôles internes en Iraq, les progrès réels continuent d'être insuffisants. Le Conseil international consultatif et de contrôle a constaté que de nouvelles mesures de renforcement du cadre de contrôle interne sont nécessaires.

En mars 2004, le Conseil international avait recommandé que soit rapidement mis en place en Iraq un système de comptage du pétrole conforme aux normes pratiques par l'industrie pétrolière. Mesurer le pétrole est un élément déterminant pour assurer la transparence et la responsabilisation financières concernant les ressources pétrolières en Iraq. Bien que le Gouvernement iraquien appuie la mise en place d'un système de comptage du pétrole, les progrès à cet effet ont été lents. Quelques compteurs ont été installés dans

quelques terminaux pétroliers, mais il n'y a toujours aucune mesure effectuée au niveau des gisements de pétrole. Dans ses précédents rapports, le Conseil international consultatif et de contrôle a pu se féliciter des mesures clefs prises pour combattre la contrebande. Le Conseil international estime qu'un système de comptage, tel qu'il l'a déjà recommandé par le passé, permettrait d'améliorer substantiellement les activités de contrôle. Lors de sa réunion tenue au Koweït, le Conseil international a été oralement informé des mesures actuellement prises pour régler ce problème. Le Conseil international continue de penser que cette question est urgente, notamment à la lumière du rapport d'audit qui a montré qu'il existait des écarts entre la production, les ventes à l'exportation et la consommation interne.

Le Conseil international consultatif et de contrôle reste préoccupé par le fait que les activités de troc n'ont pas été enregistrées auprès du Fonds de développement pour l'Iraq, ainsi que l'exigeait la résolution 1483 (2003). Bien que la pratique du troc ait relativement diminué en 2004, après que des fonds ont été alloués dans le budget iraquien à l'importation de produits pétroliers légers, l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole (OIEP) a continué de procéder à de tels échanges en 2007. Le recours à la pratique du troc fait qu'il est difficile de déterminer si les revenus issus des exportations de pétrole iraquien ont été estimés à leur juste valeur. En outre, dans la mesure où le troc et les autres arrangements en nature ne génèrent aucun revenu et où la valeur théorique de ces transactions n'est pas enregistrée par le Fonds de développement pour l'Iraq, le Conseil international consultatif et de contrôle estime que ces activités pourraient contrevenir aux dispositions de la résolution 1483 (2003), qui exige que le produit de toutes les ventes de pétrole iraquien à l'exportation soit versé au Fonds de développement pour l'Iraq et au Fonds de compensation des Nations Unies. Le Conseil international a de nouveau redit son inquiétude quant au fait que les activités de troc n'ont pas été enregistrées auprès du Fonds de développement pour l'Iraq comme le demandait la résolution 1483 (2003). Tous ces éléments mis à part, je me félicite de constater que le Conseil international a été informé du fait que l'accord de troc spécifique qui avait été passé avec un pays voisin a pris fin au 31 décembre 2007.

Les résultats des audits effectués en 2007 montrent que, bien que de nombreux efforts soient déployés, parfois au prix d'immenses sacrifices

personnels, le système de contrôle financier en vigueur dans les ministères utilisateurs, dans les organismes américains qui gèrent les engagements encore non remplis en utilisant les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq et au sein de la partie iraquienne administrant les ressources du Fonds reste globalement déficient et il faut poursuivre les réformes dans le domaine de la gestion financière.

À sa 23^e réunion, en mai 2008, le Conseil international consultatif et de contrôle a reçu une mise à jour sur l'appel d'offre lancé pour la réalisation de l'audit 2008 du Fonds de développement pour l'Iraq. Compte tenu du caractère satisfaisant du travail fourni par les auditeurs actuels, le représentant de l'Iraq a demandé au Conseil international d'autoriser le Gouvernement iraquien à négocier avec l'actuelle firme d'audit, Ernst & Young, la possibilité d'effectuer un troisième mandat. Le Conseil international a accepté à l'unanimité cette proposition.

Je voudrais à présent évoquer la demande, formulée lors de la 5808^e séance du Conseil de sécurité, qu'une réunion d'information soit organisée à Washington, D.C., à l'intention des représentants des États membres du Conseil. Cette demande a été portée à l'attention du Conseil international consultatif et de contrôle et ce dernier a réitéré la position qu'il avait déjà exprimée sur le sujet selon laquelle, en vertu de la pratique établie, chaque représentant du Conseil international devrait, de manière individuelle, tenir informé l'organisation qu'il représente. En conséquence, le Conseil international a accepté qu'une telle réunion d'information soit organisée, à New York, par le représentant du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

Ainsi s'achève mon exposé sur les travaux du Conseil international consultatif et de contrôle. C'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que les membres du Conseil voudront poser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sach de son exposé.

J'invite maintenant S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, à faire une déclaration.

M. Zebari (Iraq) (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 1790 (2007) du Conseil de sécurité, le moment est venu de réexaminer le mandat de la force multinationale en Iraq. L'Iraq remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui lui est

donnée, dans le cadre de ce processus d'examen, de faire le point devant les États membres sur la situation actuelle en Iraq.

Nous avons récemment passé le cap des cinq années de transition démocratique en Iraq. Bien que mon pays continue de se heurter à de graves défis, nous avons obtenu des résultats louables et importants dans les domaines sécuritaire, politique et économique. Mon gouvernement reconnaît, cependant, que les avancées tangibles et visibles que nous avons obtenues sont vulnérables et fragiles. Notre priorité est de consolider ces avancées et d'en tirer parti.

Je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité que les niveaux de violence en Iraq sont les plus bas depuis mars 2004, il y a plus de quatre ans, de même que le nombre d'attentats terroristes. Notre pays, qui était au bord de la guerre civile, s'en est éloigné, et le peuple iraquien, toutes communautés confondues, a encouragé diverses initiatives visant à protéger les civils et à préserver nos moyens de subsistance.

Nous avons vu, dans le mouvement de l'Éveil, d'anciens insurgés opérer une volte-face pour lutter contre les terroristes étrangers. Avec l'appui de communautés locales, nous avons fait fuir Al-Qaïda de ses quartiers et bastions préférés. Nous avons constaté qu'il y avait un appui généralisé en faveur du programme gouvernemental destiné à démobiliser les milices illégales qui s'attaquent à l'état de droit. Au cours des six derniers mois en particulier, nous avons vu que les tendances importantes, qui ont pris naissance l'année dernière avec l'Opération état de droit, se poursuivaient et se consolidaient, et constaté l'effet positif de la stratégie de renforcement du nombre de troupes à l'appui des forces de sécurité iraqiennes.

Les forces de sécurité iraqiennes continuent d'accroître leurs capacités, leur compétence et leur confiance, grâce à des améliorations manifestes dans les domaines de la formation et du professionnalisme, ce qui leur permet de faire régner l'ordre de manière impartiale et non sectaire. Les forces ont amplifié leurs effectifs – elles comptent désormais presque 600 000 soldats – et amélioré leur équipement. Elles assument désormais la responsabilité principale de plus de la moitié des 18 provinces iraqiennes. Leurs efforts leur ont désormais acquis la confiance et la coopération du peuple iraquien et, avec l'appui de la force multinationale, elles ont enregistré des succès décisifs

dans la lutte contre l'insurrection et le terrorisme en Iraq.

Dans le même temps, nous continuons de veiller à ce que les dirigeants des forces militaires et de sécurité restent vigilants au cours de leurs opérations pour éviter les victimes civiles et faire respecter le droit humanitaire international.

Pendant la même période, le Gouvernement iraquien a pris des mesures concertées sur les plans politique, économique et de la sécurité pour cimenter la réconciliation nationale et imposer l'état de droit. En avril dernier, le Président, le Premier Ministre et les chefs des groupes parlementaires politiques ont publié une déclaration en 15 points exhortant tous les partis et les groupes politiques à dissoudre et désarmer leurs milices, ce qui leur a valu les nombreux éloges du public iraquien.

Permettez-moi d'indiquer ici que le Gouvernement est parvenu à imposer la primauté du droit à Bassora, ville où l'autorité de l'État a été mise en cause par des milices illégales, des criminels et des groupes armés. La volonté du Gouvernement de s'attaquer directement aux éléments illégaux, non seulement à Bassorah mais également à Sadr City, à Mossoul, en fait partout en Iraq, montre que nous avons davantage confiance et que nous sommes davantage capables de renforcer la sécurité. Cela montre aussi les progrès accomplis par les Forces de sécurité iraquiennes et leur capacité croissante d'entreprendre des missions de plus en plus difficiles avec l'appui de la force multinationale.

Pour consolider ces acquis en matière de sécurité, mon gouvernement doit actuellement relever le défi qui consiste à fournir équitablement les services publics indispensables en vue de relever le niveau de vie des Iraquiens. L'électricité, l'eau, l'assainissement, les services de soins et le pétrole sont des priorités clefs.

Dans le même temps, nous devons relever les énormes défis humanitaires causés par les déplacements internes et externes du peuple iraquien, s'agissant surtout d'assurer dignement, sûrement et durablement leur retour en leur fournissant des services de base qui leur permettront de se réinsérer dans leurs communautés.

Compte tenu des progrès enregistrés en matière de sécurité et de la persévérance des dirigeants politiques et communautaires sur la voie de la réconciliation et du dialogue nationaux, les Iraquiens

se sont rassemblés pour mettre fin à la plongée potentiellement dévastatrice de leur pays dans une guerre inspirée par le sectarisme, et ils ont vigoureusement rejeté les programmes extrémistes qui incitent au conflit, à la haine et à la discorde civile dans notre pays.

Les progrès politiques significatifs et les avancées notables que nous avons enregistrés dans notre agenda législatif ambitieux ont également contribué à la consolidation de la sécurité et de la réconciliation. Nous avons adopté des lois importantes comme la loi sur la justice et la responsabilisation, la loi sur l'amnistie générale, la loi sur les pouvoirs régionaux et, en 2008, le plus grand budget de notre histoire, dont près de 40 % sont affectés aux infrastructures et services publics.

Notre Conseil des représentants travaille d'arrache-pied à donner suite avec d'autres lois en cours d'examen, y compris la loi électorale et la loi sur les hydrocarbures, qui seront cruciales pour promouvoir la réconciliation nationale par le biais de l'ouverture politique et d'un consensus sur le partage équitable des ressources iraquiennes. L'Iraq a également ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ce qui témoigne de notre attachement à une gouvernance comptable et transparente et au respect des droits de l'homme.

De toute évidence, il y a eu des retards dans la formulation et l'adoption de certaines lois cruciales. Je rappelle au Conseil de sécurité que l'Iraq est encore en train de se remettre de plusieurs décennies de guerre, de sanctions et de dictature qui ont déchiré le tissu même de notre société. Instaurer la confiance pour parvenir à un consensus sur un agenda national commun prend du temps et de l'espace, mais une volonté politique renouvelée de mener à bien les négociations s'est fait jour.

Nous avons maintenant l'occasion unique de nous atteler à des questions délicates qui sèment la division et de renforcer notre unité nationale grâce à un processus de révision constitutionnelle, qui se couronnera par la conclusion d'accords sur les amendements constitutionnels sur le fédéralisme, le partage des ressources et d'autres questions. En intensifiant le dialogue politique avec les groupes qui renoncent à la violence en faveur d'une participation politique pacifique et en les intégrant, nous prenons

des mesures supplémentaires sur la voie de la paix et de la stabilité. Nous envisageons avec confiance le prochain grand jalon : les élections provinciales prévues pour le mois d'octobre, qui seront disputées dans un environnement ouvert, participatif et dynamique et qui marqueront l'achèvement d'un cycle électoral complet.

S'agissant de l'économie, l'Iraq a considérablement amélioré la mise en œuvre de son budget en 2007, triplant presque ses dépenses de 2006, malgré des conditions difficiles. Cela lui a valu des éloges lors de la récente Conférence ministérielle du Pacte international avec l'Iraq qui s'est tenu à Stockholm.

Point important, le volume de la production pétrolière a atteint son plus haut niveau depuis 2004. Nous sommes également parvenus, grâce à une politique monétaire saine, à réduire l'inflation annuelle qui est tombée de 36 % à la fin 2006 à 16 %, pour le grand profit de tous les Iraquiens. Depuis 2003, le chômage a baissé de 10 % alors que le revenu annuel par habitant a augmenté substantiellement, passant de 465 à 2 100 dollars. Le Fonds monétaire international prévoit que les perspectives s'amélioreront encore au cours des années à venir. Il a qualifié d'impressionnantes et remarquables dans le contexte actuel les améliorations de l'Iraq au titre des accords relatifs aux forces et moyens en attente.

L'Iraq est un pays riche, et même si nos ressources sont manifestement sous-utilisées, c'est nous qui désormais finançons principalement nos efforts de reconstruction. Nous avons récemment achevé la première Conférence d'examen annuel du Pacte international avec l'Iraq, à Stockholm, qui a constitué un cadre crucial de coopération internationale dans tous les domaines de la gouvernance politique et du redressement socioéconomique.

Grâce à une série d'initiatives prises par le Gouvernement, l'Iraq coopérera avec ses partenaires de développement internationaux en vue de la reconstruction pour tirer davantage parti de ses propres ressources, cela afin de réaliser tout notre potentiel dans le cadre de partenariats de coopération mutuellement bénéfiques dans la région et au-delà, en réduisant notre dépendance à l'égard des donateurs.

Au niveau régional, les relations entre l'Iraq et ses voisins continuent de se développer grâce à la diplomatie et à un dialogue direct. La série de rencontres des pays voisins, élargies pour comprendre également les membres permanents du Conseil de

sécurité, les principales économies mondiales et d'autres pays et organisations clefs, constitue aujourd'hui un processus permanent pris en main par l'Iraq, reconnu et appuyé par l'Organisation des Nations Unies. Ces rencontres ont permis d'établir des mécanismes concrets, grâce auxquels l'Iraq et ses voisins peuvent régler des questions d'intérêt commun et résoudre des questions par le biais des groupes de travail sur l'énergie, la sécurité des frontières et les réfugiés. Les efforts se poursuivent pour régler les problèmes de rapatriement suite à la guerre, d'allègement de la dette et d'eau.

Nous notons avec satisfaction la décision des Émirats arabes unis, de Bahreïn, de la Jordanie et d'autres pays de nommer des ambassadeurs à Bagdad, et nous invitons nos autres voisins et d'autres pays arabes à suivre cet exemple.

La sécurité demeure la première source de préoccupation et la responsabilité première du Gouvernement iraquien, ainsi qu'une condition absolue de la réalisation de progrès dans les domaines de la reconstruction et du développement social et économique. Si les forces de sécurité iraquiennes sont désormais mieux entraînées, mieux équipées et plus nombreuses, elles ne sont cependant toujours pas en mesure d'assumer la pleine responsabilité du maintien de la sécurité sur l'ensemble du territoire iraquien, ce qui permettrait à la force multinationale de mener à bien son mandat. L'appui de la force multinationale pourrait s'avérer particulièrement essentiel pour les élections provinciales qui auront lieu en octobre.

Le Gouvernement iraquien continue d'être reconnaissant à la force multinationale pour sa contribution vitale à l'établissement de la sécurité et de la stabilité en Iraq et à l'autosuffisance des forces iraquiennes. L'Iraq a donc encore besoin de l'assistance et de l'appui de la force multinationale, dont le mandat doit maintenant être réexaminé, en application des dispositions de la résolution 1790 (2007) du Conseil de sécurité et conformément à la demande que le Premier Ministre Nuri al-Maliki a faite dans sa lettre datée du 7 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité et annexée à la résolution.

Le Gouvernement iraquien se félicite de l'appui sans faille que lui apporte la force multinationale, conformément à son mandat visé dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, y compris les tâches et arrangements précisés dans les lettres jointes

en annexe à cette résolution, et prorogé par les résolutions 1637 (2005), 1723 (2006) et 1790 (2007). Il sait qu'il peut être mis fin à ce mandat sur sa demande.

J'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que l'Iraq est en train de négocier avec les États-Unis d'Amérique des accords stratégiques de sécurité bilatéraux qui devraient répondre à ses besoins en matière de sécurité, que couvre pour l'heure le mandat de la force multinationale. L'Accord cadre stratégique et l'accord sur le statut des forces devraient, ensemble, devraient tenir compte des progrès accomplis dans l'établissement des Forces de sécurité iraqiennes. La transition d'arrangements de sécurité multilatéraux à des arrangements de sécurité bilatéraux impliquera un processus transparent, sous réserve de l'approbation des représentants élus au Conseil et à condition de préserver la souveraineté et les intérêts nationaux de l'Iraq et de la population iraqienne.

Le Gouvernement iraqien salue également le maintien des arrangements en vigueur concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et son Conseil international consultatif et de contrôle, qui ont été prorogés dans la résolution 1790 (2007). Mon gouvernement réaffirme que le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle jouent un rôle important en veillant à ce que les ressources iraqiennes soient gérées de manière responsable, pour que le peuple iraqien en tire le plus grand profit possible. Il salue également la contribution que ces mécanismes apportent au renforcement du partenariat entre l'Iraq et la communauté internationale en assurant la transparence et la responsabilité dans le cadre de la répartition des ressources. Nous demandons en outre que soient réexaminées les obligations incombant à l'Iraq en matière d'indemnisation, qui se sont considérablement accrues au cours de l'année passée et continuent de peser sur le budget iraqien et les programmes de reconstruction et de développement.

Mon gouvernement souhaite faire l'éloge du travail mené par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, conformément à la résolution 1770 (2007), et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, conscient de l'appui inestimable qu'ils ont réalisé pour aider l'Iraq à relever les défis qui se présentent aujourd'hui à lui. Nous faisons également remarquer qu'il conviendrait de continuer de renforcer la présence en Iraq de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

À l'heure où l'Iraq poursuit ses efforts résolus en vue de sa pleine intégration dans les communautés régionales et internationales et dans l'économie mondialisée, nous sommes entravés par le lourd héritage de la dette contractée par le régime iraqien précédent. L'Iraq demande à ses voisins et à la communauté internationale de l'aider à trouver une solution et à s'acquitter des obligations financières qu'il a héritées, afin de tirer parti de liens économiques mutuellement bénéfiques qui contribueront à la prospérité et à la stabilité de l'Iraq et de la région.

Enfin, mon pays connaît un regain d'optimisme. Nous avons démontré que nous pouvons réussir en Iraq, et mon gouvernement est persuadé que le pays se relèvera. Il s'agit d'une nouvelle année importante pour la population iraqienne, et nous invitons la famille des nations à faire preuve de solidarité à notre égard et d'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari, et je le remercie de sa présence parmi nous et de son discours. En effet, il nous a brossé un tableau très précis de la situation qui règne aujourd'hui. Il nous permet de comprendre l'ensemble de la situation qui, comme il l'a dit, est positive. Le Secrétaire général adjoint Gambari a raison : l'espoir et la confiance semblent aujourd'hui bien enracinés.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de l'exposé que vous avez fait au nom de la force multinationale en Iraq, et je remercie le Secrétaire général adjoint Gambari et le Sous-Secrétaire général Sach de leurs exposés très riches d'informations.

L'Italie se félicite des progrès accomplis par le Gouvernement iraqien en vue de reconstituer des capacités de défense et de sécurité autonomes, et des mesures prises récemment contre les éléments terroristes d'Al-Qaida et en vue de rétablir l'autorité légitime de l'État ébranlé par des milices et des groupes armés illégaux. Dans ce contexte, nous espérons que le Gouvernement iraqien mènera à bien sa décision de démanteler toutes les milices, qui engendrent l'instabilité et risquent ainsi de porter préjudice à la capacité du Gouvernement iraqien à

endosser sa pleine responsabilité dans le domaine de la sécurité.

Nous nous félicitons de la contribution permanente de la force multinationale en Iraq au rétablissement de la capacité de l'Iraq en matière de sécurité. L'Italie est résolue et déterminée à ce que soient rétablies les forces de sécurité iraqiennes dans le cadre de la mission de formation de l'OTAN, dont le mandat vient d'être étendu à la nouvelle force de police nationale.

Nous nous félicitons également beaucoup des mesures positives prises en matière de réconciliation nationale, en particulier de la loi d'amnistie générale et de l'amendement de la loi sur la débaasification, ainsi que des progrès réalisés dans le relèvement de la société et de l'économie iraqiennes. Nous nous félicitons du budget de 2008 et du fait que son exécution s'est améliorée, comme on l'a constaté lors de la conférence internationale qui s'est tenue récemment à Stockholm, où l'Iraq a indiqué quelles étaient les sources de cofinancement et d'assistance technique qui permettraient de tirer parti des vastes ressources dont dispose le pays, ce qui constitue une priorité en vue d'établir un partenariat avec la communauté internationale. Nous attendons également avec intérêt les prochaines élections provinciales, qui marqueront un pas important vers la consolidation du processus démocratique.

Autre évolution positive en vue d'établir des relations générales dans le cadre du groupe élargi des pays voisins : plusieurs pays de la région ont dernièrement décidé d'ouvrir des ambassades à Bagdad et de nommer des ambassadeurs en Iraq.

Nous pensons que l'allègement de la dette, conformément aux dispositions du Club de Paris, est essentiel dans les circonstances actuelles, et nous espérons vivement que les pays de la région finaliseront rapidement les accords nécessaires, manifestant ainsi concrètement leur appui à la reconstruction et la stabilisation de l'Iraq.

L'Italie a toujours appuyé sans réserve la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et son mandat élargi octroyé par la résolution 1770 (2007). Nous nous félicitons également de son rôle en ce qui concerne la question des différends relatifs aux frontières internes. Nous espérons que les agences des Nations Unies renforceront leur présence sur le terrain, de manière que l'ONU puisse jouer un

véritable rôle de coordonnateur des contributions internationales.

Enfin, nous encourageons le Gouvernement iraquien à prendre d'autres mesures pour faire face à la situation des réfugiés iraqiens à l'étranger, ainsi que des personnes déplacées et pour faciliter leur retour chez eux.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Hoshyar Zebari, Ministre iraquien des affaires étrangères, au Sous-Secrétaire général Warren Sach, qui a présenté son rapport au nom du Conseil international consultatif et de contrôle, et au Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, qui nous a informés sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je les remercie de leurs exposés. En outre, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour votre exposé en votre capacité nationale au nom de la force multinationale en Iraq.

Le 16 octobre 2003, le Conseil de sécurité a autorisé, par la résolution 1511 (2003), une force multinationale sous un commandement unifié pour contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq. Plus de quatre ans après l'approbation de cette force, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité évalue objectivement les buts qui ont été atteints et les enseignements que l'on peut tirer de cette expérience.

À cet égard, nous avons pris note des progrès réalisés dans la situation sécuritaire, dont certains ont été mentionnés dans votre exposé, Monsieur le Président, et en particulier des opérations dans la région de Bassora, où les forces de sécurité iraqiennes, avec l'aide de la force multinationale, ont réalisé des progrès importants dans l'établissement de l'état de droit. En outre, nous rendons hommage à l'action de la force multinationale, qui a fourni des formations et des équipements aux forces de sécurité iraqiennes, pour qu'à l'avenir, elles puissent pleinement assumer la responsabilité du maintien de la sécurité dans le pays.

Nous devons continuer de renforcer la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Notre débat sur la MANUI en avril (S/PV. 5878), ainsi que l'exposé de M. Gambari, décrivent le travail important fait par le Secrétaire général pour accroître la présence et l'efficacité du personnel humanitaire.

Les besoins humanitaires demeurent préoccupants, non seulement pour l'ensemble de la population en Iraq, mais aussi pour les personnes déplacées et les réfugiés. Nous sommes également préoccupés par les circonstances difficiles mentionnées dans le dernier rapport de la MANUI concernant les droits de l'homme, y compris le droit des détenus à une procédure régulière.

Cependant, en dépit des circonstances difficiles, il y a des raisons d'être encouragés. Entre autres exemples, nous avons le Pacte international pour l'Iraq. En particulier, les voisins de l'Iraq ont reconnu que la situation actuelle avait des effets au-delà des frontières iraqiennes et que, par conséquent, ils devaient redoubler coopérer davantage et assurer la complémentarité de leurs efforts.

Nous prenons acte de la Conférence qui a eu lieu en mai à Stockholm, et nous demandons la poursuite des efforts pour favoriser l'intensification de la coopération internationale sur le terrain.

Il y a lieu de reconnaître que la situation sécuritaire actuelle en Iraq complique la mise en place d'une structure solide pour surveiller la mise en œuvre des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq. Mais nous sommes préoccupés par certaines des conclusions qui figurent dans le troisième rapport intermédiaire du Conseil international consultatif et de contrôle concernant la gestion des fonds.

À cet égard, nous demandons au Gouvernement iraquien d'analyser soigneusement les recommandations formulées dans le rapport intermédiaire et de redoubler d'efforts pour progresser dans la mise en œuvre de processus plus rigoureux et transparents de contrôle budgétaire et financier.

Enfin, il se peut qu'à partir de l'année prochaine, la présence de forces militaires étrangères en Iraq soit déterminée, pour la première fois, par des négociations bilatérales et non par une résolution du Conseil de sécurité. Le Panama reconnaît le droit souverain du Gouvernement iraquien de prendre des décisions qui lui permettront de satisfaire aux besoins de sécurité de son peuple, et nous espérons que cette décision, ainsi que d'autres de la même importance pour la vie politique, sociale et économique du pays seront le résultat d'un consensus de tous les secteurs en Iraq.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Nous voudrions tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Hoshyar Zebari, Ministre iraquien des

affaires étrangères. Nous nous félicitons vivement de sa présence, et nous le remercions de sa déclaration détaillée. Nous sommes heureux de l'optimisme qu'il a manifesté.

En outre, nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, pour l'exposé que vous avez présenté en votre capacité nationale. Nous remercions également M. Ibrahim Gambari et M. Warren Sach de leurs exposés.

Nous nous félicitons du contenu de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le ministre des affaires étrangères de l'Iraq (S/2008/380, annexe), ainsi que des affirmations du Ministre dans sa déclaration au Conseil aujourd'hui en ce qui concerne les progrès réalisés par l'Iraq dans différents domaines, notamment les domaines sécuritaire, politique et économique. De même, nous nous félicitons de la situation concernant les relations de l'Iraq avec d'autres États, en particulier ses voisins. Ces progrès ont été réaffirmés par tous les autres orateurs qui ont présenté des exposés ce matin.

Comme le Ministre des affaires étrangères l'a déclaré, il ne fait pas de doute que les Iraquiens sont toujours confrontés à de nombreuses difficultés, mais comme nous l'avons dit dans une déclaration au Conseil de sécurité le 28 avril (voir S/PV.5878), l'histoire de l'Iraq nous a appris que les Iraquiens ont toujours été capables de donner la priorité aux intérêts de leur pays et de renaître des cendres plus forts et armés d'une foi plus vive et d'une plus grande détermination.

Nous avons espéré que l'Iraq n'aurait pas besoin que le mandat de la force multinationale en Iraq soit prorogé avant la fin de l'année. Mais il semble que, de l'avis même du Gouvernement iraquien, les conditions de sécurité ne soient pas encore favorables, en dépit des améliorations importantes apportées à la sécurité et que les orateurs précédents ont évoquées ce matin. Ce qui ressort de tout cela, c'est qu'il a été possible d'imposer l'état de droit à Bassorah et de confronter et de désarmer les milices armées dans l'ensemble du pays, tandis que la violence et les massacres interconfessionnels sont tombés à leur niveau le plus bas.

Nous sommes convaincus que l'Iraq souhaite ardemment préserver sa souveraineté et nous espérons que très bientôt, la situation s'améliorera et se stabilisera. Les améliorations continues en matière de sécurité et de stabilité sont liées à la réconciliation

nationale et à la nécessité de convaincre toutes les parties iraqiennes qu'elles ont la possibilité de partager également le pouvoir et les ressources à condition de mettre de côté leurs différends ethniques et religieux. Nous nous félicitons aussi des efforts déployés par les autorités iraqiennes et des progrès notables qui ont été réalisés. Nous espérons que les élections provinciales prévues pour le mois d'octobre seront le reflet d'une réconciliation nationale, d'une renonciation aux attitudes sectaires et d'une réaffirmation de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Nous sommes très préoccupés par la situation juridique et humanitaire des détenus iraqiens, en particulier de ceux – dont de nombreux enfants – qui sont détenus par les forces de la coalition. Nous rappelons à toutes les parties concernées qu'elles ont des obligations juridiques à respecter. Nous rappelons également les rapports publiés par des organisations internationales sur les conditions difficiles subies par les réfugiés et les personnes déplacées iraqiens. Comme le Premier Ministre iraqien, M. Nuri al-Maliki, l'a déclaré aujourd'hui, la priorité pour les autorités de son pays doit être d'alléger leurs souffrances et de travailler à assurer les conditions de leur retour. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées iraqiens dans leurs foyers est le principal indicateur de la stabilité en Iraq. Il est, à notre avis, indispensable à la stabilité, à la sécurité et au développement continu de l'Iraq.

Mon pays appuie fermement tous les efforts et les arrangements visant à stabiliser les conditions de sécurité en Iraq, d'une manière qui ne nuise pas à la souveraineté du pays, en particulier les efforts visant à remettre sur pied les forces armées et les institutions de sécurité, à mettre fin à la dissémination des armes, à imposer l'état de droit et à relancer le développement sur la base d'une véritable réconciliation nationale et avec l'intention de préserver l'unité, l'intégrité territoriale et l'identité de l'Iraq.

Ma délégation attache une grande importance aux activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans tous les domaines, et elle est favorable à présence continue – et renforcée – de l'ONU et de ses organismes spécialisés.

L'Iraq a besoin d'investissements énormes pour reconstruire ce qui a été détruit au moment de l'invasion et pour relancer les activités de développement. Nous croyons que la communauté

internationale doit assumer ses responsabilités à cet égard. Nous nous félicitons de la Conférence de Stockholm tenue le 29 mai. Nous espérons que toutes les parties comprendront quel est le fardeau qui pèse sur l'Iraq du fait de ses obligations antérieures et de l'impact de ce fardeau sur la reconstruction et le développement. Dans notre région, nous savons tous que la stabilité de l'Iraq – et tout ce que ce concept implique – est la pierre angulaire de la stabilité et, en fait, de la prospérité de toute la région.

Enfin, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance pour le projet de déclaration proposé par la délégation des États-Unis.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et le remercie pour l'évaluation qu'il nous a faite des récents développements de la situation dans son pays. Elle remercie également l'Ambassadeur Khalilzad qui vient de nous présenter le rapport au nom de la force multinationale. Il lui faut enfin remercier M. Ibrahim Gambari et M. Warren Sach pour leurs exposés très instructifs.

Les informations que nous venons d'entendre confirment les progrès notables réalisés dans le domaine de la réconciliation nationale en Iraq, toutes choses qui ont contribué de façon significative à réduire les tensions et à ouvrir de nouvelles perspectives politiques et économiques pour l'Iraq. La situation est d'autant plus reconfortante que l'on enregistre par ailleurs un certain apaisement sur le plan sécuritaire, notamment après les récentes opérations menées par les forces de sécurité iraqiennes contre les groupes armés. Néanmoins, en la matière, beaucoup de défis restent encore à relever, en terme de sécurisation de l'ensemble du territoire iraqien.

Ma délégation demeure très préoccupée par la situation humanitaire en Iraq, où le nombre de réfugiés et de déplacés à l'intérieur est encore malheureusement très élevé. Nous sommes particulièrement interpellés par les conditions de vie des femmes et des enfants, ainsi que par les cas de violation des droits de l'homme, et nous exhortons par conséquent les différentes parties à veiller au respect scrupuleux du droit humanitaire et des droits de l'homme.

Sur le plan politique, l'adoption de la loi sur la justice et la transparence, celle sur les gouvernorats, l'amnistie générale et le vote de la loi budgétaire 2008 autorisent un certain optimisme, surtout si, comme

nous le souhaitons, les élections prévues en octobre prochain se déroulent de façon satisfaisante. Le même optimisme se perçoit dans le domaine économique. Le Gouvernement iraquien maîtrise de plus en plus l'exécution du budget de l'État, malgré le fardeau de la dette, et déploie d'énormes efforts pour le développement et la reconstruction nationale. À cet égard, ma délégation prend agréablement note des initiatives pour rendre le Fonds de développement pour l'Iraq plus transparent, à travers un renforcement du partenariat avec la communauté internationale. Le rôle de ce fonds, comme nous l'a rappelé M. le Contrôleur, est évidemment très important pour le relèvement et la consolidation économique du pays. La complémentarité des actions menées par le Gouvernement iraquien, la force multinationale et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) est aussi à mettre au compte des progrès significatifs enregistrés en Iraq.

Malgré tout, les défis sont encore considérables. Cette raison amène ma délégation, au vu du processus de stabilisation et des négociations bilatérales en cours avec le Gouvernement des États-Unis et d'autres pays, notamment en matière de sécurité, à souhaiter le maintien de la force multinationale conformément aux dispositions de la résolution 1790 (2007).

Enfin, ma délégation voudrait réitérer son appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), reconnaissant par là l'importante contribution qu'elle apporte à tous les niveaux – sécuritaire, politique, diplomatique, économique et humanitaire – pour aider le peuple iraquien à prendre en main son destin et à raffermir le dialogue avec ses voisins. Le Conseil de sécurité doit continuer à l'encourager et à lui apporter son plein appui.

De la même manière, la communauté internationale doit continuer à rester aux côtés du peuple iraquien et à lui exprimer son entière solidarité, car, en fin de compte, c'est du destin du peuple iraquien qu'il s'agit. Ce soutien lui sera précieux et le stimulera dans son cheminement vers la réconciliation et la reconstruction nationales.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari, et le remercier de sa déclaration. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Gambari, l'Ambassadeur

Khalilzad et le Contrôleur Sach des exposés qu'ils ont faits au Conseil.

L'Iraq a réalisé des progrès louables sur les plans politique, économique et sécuritaire. Nous sommes encouragés par la volonté du Gouvernement iraquien de poursuivre ses efforts pour tirer parti des avancées enregistrées à ce jour et en réaliser de nouvelles. Les excellents indicateurs macroéconomiques montrent que l'économie est en expansion et les efforts déployés par le Gouvernement pour relancer l'économie montrent des signes positifs. Mon pays attend avec intérêt de voir l'énorme potentiel économique de l'Iraq se traduire par l'amélioration des infrastructures et des services essentiels fournis à tous les citoyens iraqiens.

Dans le domaine législatif, plusieurs étapes cruciales ont été franchies cette année, notamment avec l'adoption de la loi sur la réforme du processus de débaasification, de la loi d'amnistie, de la loi sur les pouvoirs provinciaux et de la loi sur le budget. Nous espérons pouvoir constater des progrès similaires sur la question des ressources en hydrocarbures, sur l'application de l'article 140 de la Constitution et sur le processus de révision de la Constitution. Il importe tout autant d'adopter rapidement la loi sur les élections provinciales, qui doivent avoir lieu avant la fin de cette année. Tout nouveau délai risquerait de remettre en question l'ensemble du calendrier électoral.

Cette année a également été marquée par une nette amélioration de la situation en matière de sécurité. Il est encourageant d'entendre de votre part, Monsieur le Président, vous exprimant au nom de la force multinationale, que les indicateurs de sécurité continuent de s'améliorer. Un climat de sécurité est sans nul doute la condition indispensable à la réalisation de progrès dans la plupart des autres secteurs. Ces derniers mois, les forces de sécurité iraqiennes ont démontré leur capacité croissante de faire face aux problèmes sécuritaires. Avec l'appui de la force multinationale, elles se sont employées, souvent de manière inlassable, à améliorer la sécurité et l'ordre public, à lutter contre le terrorisme et les violences confessionnelles et à faire respecter la primauté du droit. Cela dit, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un effort de longue haleine qui nécessitera de mettre en place des forces de sécurité professionnelles, impartiales et indépendantes de toute secte, jouissant de la confiance et du respect de toutes les communautés iraqiennes.

L'Iraq traverse actuellement une phase de profonde transformation et les résultats obtenus jusqu'à présent nous permettent de penser que le processus évolue dans la bonne direction. Néanmoins, nous avons conscience que la voie à suivre n'est pas dépourvue de graves difficultés de nature politique, sécuritaire et humanitaire.

Ma délégation continue de penser que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la force multinationale sont bien placées pour jouer un rôle central dans la conduite des efforts déployés par la communauté internationale pour aider l'Iraq à affronter et à relever les derniers défis qui l'attendent, et notamment s'agissant d'aider le peuple iraquien à faire avancer le dialogue politique, de fournir une assistance électorale, d'appuyer le processus de révision de la Constitution et de faciliter le processus de dialogue à l'échelle régionale. Nous saluons et nous soutenons les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, et du personnel de la MANUI, qui continuent de s'acquitter de leur mandat et d'étendre la présence de la Mission dans un climat très difficile. Nous attachons une grande importance au rôle que joue la MANUI dans le règlement du différend sur les frontières intérieures et nous prenons note des rapports analytiques qui ont récemment été soumis sur les quatre districts contestés et qui proposent un certain nombre de mesures de confiance spécifiques. Nous avons également pris note du fait que M. De Mistura a indiqué que le Gouvernement iraquien, et lui seul, a la responsabilité souveraine de décider de ce processus.

La récente conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq, qui s'est tenue à Stockholm, a permis une nouvelle fois d'apporter la preuve de l'engagement continu de la communauté internationale et de sa volonté de concrétiser la vision d'un Iraq stable, sûr et prospère. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis le lancement du Pacte international, il y a un an. Bien que nous reconnaissons qu'à ce stade le soutien de la communauté internationale reste vital, la mise en œuvre du Pacte devrait être un effort mené par l'Iraq. La prise en main et la ferme direction de ce processus par l'Iraq et les Iraquiens restent des éléments indispensables à sa réussite. Notre objectif ultime devrait rester de faire de l'Iraq un membre à part entière et pleinement intégré de la communauté internationale.

Cette intégration, à la fois politique et économique, commence en premier lieu au niveau

régional. Nous nous félicitons des projets positifs actuellement élaborés sous l'égide de la Conférence ministérielle élargie des États voisins et nous encourageons la participation accrue de cette dernière. La participation constructive des voisins de l'Iraq est déterminante pour la stabilisation et la reconstruction à long terme de ce pays. Ma délégation juge inadmissible que ces efforts soient remis en question par les groupes armés qui mènent des attaques contre les forces iraqiennes et celles de la coalition dans le but de porter atteinte à la sécurité et à la stabilisation de l'Iraq.

La stabilité, la normalisation, la réconciliation, le développement socioéconomique et la consolidation de la démocratie en Iraq demeurent nos objectifs communs. Les progrès obtenus à ce jour nous permettent d'espérer que le peuple iraquien est déterminé à surmonter les obstacles qui subsistent et, avec l'aide de la communauté internationale, à consolider ces acquis.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance au Ministre iraquien des affaires étrangères. Nous remercions de leurs exposés M. Warren Sach, le représentant des Nations Unies au Conseil international consultatif et de contrôle, et le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, de nous avoir présenté les activités de la force multinationale en Iraq.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par les autorités iraqiennes pour redresser la situation sécuritaire, ainsi que nous en a fait part le Ministre des affaires étrangères. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que la situation sécuritaire en Iraq demeure fragile. Nous réaffirmons que tout règlement du conflit au Iraq doit comprendre un processus politique ouvert à tous et une réconciliation nationale, ainsi qu'un dialogue constructif avec tous les États voisins. Nous louons par conséquent les dirigeants iraqiens et régionaux des efforts accrus qu'ils déploient pour améliorer la sécurité régionale. Ma délégation a soutenu l'adoption de la résolution 1790 (2007) qui prorogait le mandat de la force multinationale en Iraq, car le Gouvernement estime que le maintien de sa présence est nécessaire à la sécurité. Nous notons que le Gouvernement iraquien s'attend à ce que ce soit la dernière prorogation du mandat de la force.

L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption de la résolution 1790 (2007), qui a prorogé le mandat du

Conseil international consultatif et de contrôle. Toutefois, nous restons préoccupés que rien n'ait été fait alors que les auditeurs indépendants ont constaté à de nombreuses reprises de graves irrégularités quant au décaissement des fonds provenant du Fonds de développement pour l'Iraq et au contrôle des ventes et des contrats. Le dernier avis du Conseil international, rendu le 2 juin 2008, note que toutes les activités de troc « pourraient être considérées comme une violation de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité ». Nous rappelons que le paragraphe 14 de la résolution 1483 (2003) indique que le Conseil international consultatif et de contrôle a été mis en place pour veiller à ce que le Fonds de développement pour l'Iraq soit

« utilisé dans la transparence pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien, pour la reconstruction économique et la remise en état de l'infrastructure de l'Iraq, la poursuite du désarmement de l'Iraq, les dépenses de l'administration civile iraquienne et à d'autres fins servant les intérêts du peuple iraquien ».

Il convient également de remarquer que le Conseil et ses auditeurs indépendants n'ont eu le droit d'étudier qu'un petit nombre des contrats passés entre des pays étrangers et l'Iraq d'après-guerre. À cet égard, nous notons avec préoccupation certaines informations qui indiquent qu'au moins 23 milliards de dollars semblent avoir été perdus, volés, ou pas convenablement comptabilisés en Iraq depuis la fin de la guerre. Il est évident que le Conseil de sécurité manquerait à ses devoirs s'il ne réagissait pas immédiatement à un scandale potentiel d'une telle ampleur. Nous attendons que les personnes coupables soient tenues responsables de leurs actes.

Je voudrais terminer en rappelant que, malgré les événements qui ont conduit à la situation actuelle, le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce que les pouvoirs qu'il a accordés à la force multinationale en Iraq soient exercés conformément aux décisions du Conseil, que les ressources nationales de l'Iraq et les fonds du Fonds de développement pour l'Iraq soient utilisés dans l'intérêt du peuple iraquien, et que le droit international et les droits de l'homme soient respectés par toutes les parties.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et le remercier de la déclaration qu'il a faite au Conseil au nom du Gouvernement

iraquien. Je voudrais également remercier le Conseiller spécial Gambari pour son exposé, le Contrôleur pour le sien, et vous Monsieur le Président, pour l'exposé que vous avez fait au nom de la force multinationale en Iraq.

Le Conseil de sécurité a débattu de la situation en Iraq il y a environ six semaines. Ma délégation avait alors indiqué les changements positifs en cours en Iraq, à savoir les efforts concertés des dirigeants du pays pour adopter des lois visant à unir le pays, soutenus par un esprit de coopération de plus en plus fort; la poursuite des préparatifs des élections provinciales prévues dans le courant de l'année; et une sécurité améliorée, grâce aux mesures décisives prises par le Gouvernement iraquien, avec le soutien politique de l'ensemble des partis, pour faire respecter l'état de droit, notamment à Bassorah, Sadr City et Mossoul. Ces progrès constants ont permis de débarrasser l'Iraq de ceux qui cherchent à y semer la destruction et la violence, de créer des débouchés économiques et de fournir des services au peuple iraquien. Ce faisant, cette évolution a également contribué à faire une place politique aux dirigeants du pays en vue d'une réconciliation nationale.

Mais comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il reste beaucoup à faire. Je voudrais en profiter pour encourager le Gouvernement iraquien à consolider les améliorations faites dans le domaine de la sécurité en poursuivant les initiatives de développement économique et en favorisant la réalisation de progrès politiques. J'aimerais également saisir cette occasion pour encourager les responsables irakiens et le Conseil des représentants à adopter les lois nécessaires pour permettre la tenue des élections provinciales cette année et à permettre l'adoption de la loi sur les hydrocarbures. Plus cette loi tardera à entrer en vigueur, plus un développement complet et effectif du secteur pétrolier se fera attendre.

Je voudrais à présent aborder le volet international. Mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement suédois, l'ONU, et le Gouvernement iraquien pour l'organisation réussie de la première Conférence annuelle d'évaluation du Pacte pour l'Iraq à Stockholm. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle de M. Gambari à cet égard. Le niveau de participation internationale à la Conférence était impressionnant. La présence appréciée de plusieurs ministres et responsables politiques irakiens a montré la détermination de l'Iraq à faire que le Pacte soit un

succès. Le Premier Ministre Al-Maliki a indiqué clairement que l'Iraq souhaite bâtir des relations solides avec la communauté internationale, surtout ses voisins, et qu'il est prêt à le faire. Nous nous félicitons des décisions prises récemment par Bahreïn, la Jordanie et les Émirats arabes unis de nommer des ambassadeurs en Iraq. Nous espérons que cela servira d'encouragement aux autres pays.

Mon gouvernement continue d'appuyer le travail des Nations Unies et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Nous saluons les efforts du Représentant spécial et de son équipe pour régler les litiges sur les frontières intérieures et l'exposé sur la première phase de l'analyse des Nations Unies. Nous encourageons toutes les parties à continuer de participer à l'action de l'ONU et à parvenir à une solution mutuellement acceptable sur les zones contestées.

Le Royaume Uni souhaiterait également encourager le Gouvernement iraquien à collaborer étroitement avec les Nations Unies afin d'identifier un emplacement approprié pour les locaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à Bagdad, et de contribuer financièrement à sa construction. Nous nous faisons l'écho des appels du Secrétaire général demandant que de nouveaux conseillers militaires soient affectés auprès de la MANUI et que davantage de contributions soient faites au fonds d'affectation spéciale « au niveau intermédiaire ». L'ONU a un rôle important à jouer en Iraq. Nous ne devons rien faire qui ferait planer un doute, ou l'ombre d'un doute, sur notre appui à ses activités.

La politique du Royaume-Uni en Iraq a consisté à aider le peuple iraquien à parvenir au stade où il pourra prendre en charge sa propre destinée et sa sécurité. À cette fin, en décembre 2007 la Division multinationale du sud-est conduite par le Royaume-Uni a transféré la responsabilité de la sécurité pour la province de Bassorah aux autorités iraquiennes. Les quatre provinces du sud de l'Iraq sont désormais sous contrôle iraquien. Sur l'ensemble du pays, la moitié des provinces de l'Iraq sont à présent sous contrôle iraquien, et deux autres passeront sous contrôle iraquien en juin et juillet. Ce transfert signifie que les Iraquiens prennent la tête des efforts visant à résoudre les défis et les problèmes qu'ils rencontrent encore dans leur pays, prennent des décisions sur leur propre avenir et assument la responsabilité de ces décisions. L'intensification de la répression contre les groupes

criminels que le Gouvernement iraquien a démarrée à Bassorah au mois de mars de cette année est une preuve de cette nouvelle tendance. Nous saluons les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité qui en ont découlé. Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer les Iraquiens dans cette entreprise.

Les forces du Royaume-Uni ont une mission bien définie à remplir dans le sud de l'Iraq, qui consiste à former et entraîner la quatorzième division de l'armée iraquienne à Bassorah jusqu'à ce qu'elle devienne entièrement opérationnelle. Nos forces demeurent également prêtes à venir en aide aux forces de sécurité iraquiennes, si nécessaire, en leur fournissant le soutien logistique et opérationnel voulu. Parallèlement, nous continuons à collaborer avec la Commission du développement du Royaume-Uni et de l'Iraq de Bassorah et l'équipe de reconstruction provinciale conduite par le Royaume-Uni afin de renforcer les capacités de gouvernance locale et d'aider les autorités iraquiennes à accroître l'investissement et les débouchés économiques à Bassorah.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise salue la présence de M. Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à la présente séance. Nous remercions également le Conseiller spécial Gambari et le Sous-Secrétaire général Warren Sach pour leurs exposés. Nous tenons également à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Khakilzad, pour l'exposé que vous avez fait au nom de la force multinationale en Iraq.

L'Iraq a fait des progrès notables dans les domaines de la politique, de la sécurité et de la reconstruction. Nous devons prendre en compte les efforts fournis par le Gouvernement iraquien. Nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation en matière de sécurité dans le pays. Parvenir à une paix durable, à la sécurité et à la stabilité sont les conditions préalables au règlement des autres problèmes auxquels le pays fait face.

Nous notons avec satisfaction que les capacités des forces de sécurité iraquiennes se sont progressivement améliorées. Nous espérons qu'elles pourront bientôt se charger de la tâche difficile de maintenir la sécurité nationale et l'ordre public de manière autonome. Nous espérons également que la force multinationale en Iraq pourra véritablement mener à bien sa mission en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et, dans ses opérations, se conformer strictement au droit

international humanitaire et au droit relatif aux droits de l'homme et maintenir des consultations étroites avec le Gouvernement iraquien.

Afin de consolider les acquis dans l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Iraq, il est indispensable de promouvoir activement le processus politique et d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale. Nous espérons que toutes les parties et factions en Iraq accorderont de l'importance à l'intérêt national et renforceront le dialogue et la consultation. En ce qui concerne les questions fondamentales influant sur l'avenir du pays et, dans le cadre d'un processus politique équitable, ouvert et sans exclusive, le Gouvernement iraquien devrait écouter attentivement différentes opinions et établir un consensus politique solide. Nous encourageons la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à continuer de jouer son rôle constructif pour ce qui est de promouvoir la réconciliation politique en Iraq.

Les élections provinciales prévues pour l'automne ont beaucoup d'importance pour le processus politique et la réconciliation nationale en Iraq. Nous appuyons les préparatifs du Gouvernement iraquien en vue d'assurer la conduite sans heurt des élections. La MANUI devrait considérer que l'assistance électorale est une priorité à court terme et devrait utiliser ses propres atouts pour aider l'Iraq.

Le processus politique représente les roues avant d'un véhicule, la reconstruction et le développement économiques les roues arrière. Ce n'est que si les roues avant et arrière fonctionnent ensemble que l'Iraq pourra avancer régulièrement. L'Iraq a une multitude de ressources naturelles et humaines. Elle a donc beaucoup de possibilités de redresser et de développer son économie.

Dans le cadre du Pacte international avec l'Iraq, la communauté internationale, y compris les pays de la région, ont proposé leur coopération. Il convient maintenant de traduire ces engagements en une action vigoureuse et concrète. À la Conférence d'examen du Pacte internationale qui s'est tenue récemment, le Gouvernement iraquien a présenté un nouveau plan et une nouvelle vision aux fins de la reconstruction et du développement économiques, auxquels la communauté internationale devrait réagir positivement.

Le Fonds de développement pour l'Iraq constitue une source importante de financement pour la reconstruction du pays. Nous espérons que le Fonds

sera plus fermement administré et son contrôle par l'Iraq mieux respecté afin d'assurer une utilisation plus efficace et transparente de ce Fonds dans l'intérêt de toute la population iraquienne.

Je tiens enfin à dire ma reconnaissance à la MANUI, dirigée par M. Staffan de Mistura, pour le travail accompli. Nous sommes favorables à ce que la MANUI continue d'aider le Gouvernement et le peuple iraqiens après le mois d'août prochain.

M. Grauls (Belgique) : Ma délégation voudrait, en premier lieu, saluer la présence du Ministre Zebari, Ministre iraquien des affaires étrangères. Je remercie ensuite le Conseiller spécial, M. Ibrahim Gambari, et le Sous-Secrétaire général, M. Warren Sach, pour leurs présentations respectives, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, pour l'exposé fait au nom de la force multinationale.

Au cours de ces derniers mois, plusieurs rendez-vous ont permis aux voisins de l'Iraq, et à la communauté internationale dans son ensemble, de saluer deux développements positifs. D'une part, l'amélioration significative de la situation sécuritaire en Iraq et, d'autre part, l'intensification des efforts iraqiens – à commencer par ceux du gouvernement – pour bâtir un pays stable, démocratique, unifié, et prospère auquel aspirent tous les Iraquiens.

Il faut se réjouir de ces évolutions positives. Mais les violences qui continuent à frapper la population civile et le sort encore précaire des nombreux Iraquiens, qui ont dû fuir leur domicile, nous rappellent l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir. Présente à Stockholm, dans le cadre de la première Conférence d'évaluation du Pacte international pour l'Iraq, la Belgique a ainsi pu répéter que les dirigeants iraqiens et la communauté internationale ne doivent pas relâcher leurs efforts. Ces efforts doivent, en premier lieu, être concentrés sur l'amélioration des conditions de vie quotidienne des Iraquiens via une assistance qui reste essentielle pour les réfugiés dans les pays voisins et les déplacés internes, mais aussi dans le cadre plus large du développement économique et social.

Sous le titre porteur d'espoir d'un nouveau début, le rapport de progrès annuel présenté le 29 mai à Stockholm a souligné les avancées déjà réalisées, mais aussi les défis que l'Iraq, avec son potentiel considérable, se doit de relever. Le premier de ces défis est de garantir l'accès de tous à des services essentiels comme l'alimentation, l'approvisionnement en eau et en électricité, les soins de santé et l'éducation.

Ensuite, de manière plus globale, il s'agit pour les dirigeants irakiens d'appliquer les principes de bonne gouvernance qui doivent les guider dans l'exercice de leurs responsabilités, au bénéfice de l'ensemble de leurs concitoyens. Dans ce contexte, la Belgique juge positif le constat fait par le Conseil international consultatif et de contrôle de certains progrès réalisés par l'Iraq dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été faites après les audits du Fonds de développement pour l'Iraq. La Belgique apporte toutefois son soutien aux encouragements qui accompagnent ce constat, afin que le Gouvernement irakien intensifie et accélère ses efforts pour éliminer les lacunes que continuent à relever les rapports d'audit.

Les efforts du Gouvernement irakien pour rétablir son monopole du recours à la force légitime pour le maintien de l'ordre et pour faire progresser l'agenda de la réconciliation nationale doivent par ailleurs constituer le socle sur lequel doit être bâti l'État auquel aspirent légitimement les Irakiens.

Sur le plan sécuritaire, ces efforts doivent aller de pair avec le renforcement d'un état de droit, dont l'impartialité garantisse la confiance de tous les Irakiens. Nous nous félicitons des capacités accrues des forces de sécurité irakiennes. Nous avons pris note du vœu du Gouvernement irakien de ne pas mettre fin, à ce stade, au mandat de la force multinationale qui expire le 31 décembre 2008.

Sur le plan politique, il importe d'abord de finaliser, au plus tôt, les préparatifs pour l'organisation dans les gouvernorats d'élections crédibles, qui permettront d'approfondir encore l'inclusivité et la légitimité démocratique des institutions irakiennes. Il importe aussi de poursuivre les travaux en matière législative et constitutionnelle, afin que soit garanti à chaque communauté son droit de participer à l'avenir commun.

Dans ce cadre, nous exprimons notre plein soutien à la méthodologie graduelle proposée par les Nations Unies, afin d'aider les autorités irakiennes à répondre à la question des frontières internes en litige. L'analyse technique rendue sur quatre districts et les mesures de confiance suggérées doivent faciliter la définition par le Gouvernement irakien d'un accord politique qui s'étende à l'ensemble de ces cas litigieux et qui fasse le lien nécessaire avec la future organisation globale du pays.

Pour la Belgique, ces propositions des Nations Unies s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du mandat défini par la résolution 1770 (2007). Ce mandat a en effet renforcé l'assistance au Gouvernement irakien, en matière politique, humanitaire et de reconstruction. Nous répétons ici notre appréciation pour la qualité du travail des Nations Unies en Iraq.

Le Conseil de sécurité devra cependant continuer à veiller à ce que le rôle central des Nations Unies en Iraq puisse être rempli dans des conditions de sécurité suffisantes. C'est dans cette perspective que nous avons pris note de l'intention du Gouvernement irakien de ne pas chercher, à terme, le renouvellement du mandat de la force multinationale, ainsi que de son annonce de négociations en cours pour la conclusion d'accords de sécurités bilatéraux.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion. Je souhaite la bienvenue à M. Hoshiyar Zebari, Ministre irakien des affaires étrangères, et le remercie de son évaluation de la situation dans son pays. Je voudrais également remercier M. Warren Sach, M. Ibrahim Gambari et le Représentant permanent des États-Unis des exposés qu'ils nous ont présentés, respectivement, sur le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, les activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et l'activité de la force multinationale.

Comme l'ont dit les autres membres du Conseil, le Costa Rica se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement irakien et par les partenaires de la communauté internationale afin de faire prévaloir l'état de droit et encourager la prospérité économique dans ce pays. Nous encourageons le Gouvernement irakien, dont le Ministre des affaires étrangères nous honore de sa présence aujourd'hui, à renforcer les efforts visant à améliorer les conditions de vie de sa population, en tant que priorité pour normaliser la situation dans ce pays, et en tant qu'élément essentiel à une prise en main nationale de l'avenir, dans le respect de la démocratie. Nous appuyons tous les efforts en vue de la consolidation de l'État irakien. Un Iraq souverain, responsable et ouvert à tous contribuera à la paix, au développement et à la stabilité du pays et de la région.

Ma délégation est préoccupée que certains problèmes subsistent dans le domaine de la protection des droits de l'homme et de la grave crise humanitaire

à laquelle est confronté l'Iraq. Dans ce contexte, nous considérons que des stratégies réalistes et viables visant à renforcer la cohésion sociale interne et la représentation équitable des groupes ethniques et religieux sur la scène politique et économique iraquienne faciliteraient le processus de réconciliation nationale que nous appelons tous de nos vœux.

Mon pays voudrait insister sur l'importance de publier les rapports écrits dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sous la cote appropriée, avant l'exposé oral du Secrétaire général ou de ses représentants au Conseil de sécurité, dans le but d'améliorer la transparence et de traiter de manière plus efficace les questions qui nous concernent.

Étant donné la grande importance des questions à l'examen aujourd'hui, nous voudrions dire que nous souhaitons que tous les États Membres de cette Organisation connaissent le travail du Conseil international consultatif et de contrôle et du Fonds de développement pour l'Iraq, ainsi que les mesures correctives qu'il formule et qu'il prend lorsqu'il constate des irrégularités dans la gestion de ce Fonds. Nous espérons que notre souhait sera satisfait et que les rapports du Secrétaire général, comme celui qui nous est présenté aujourd'hui par M. Sach, seront désormais publiés en temps opportun, tout en étant conscients que l'Organisation des Nations Unies assume une grande responsabilité et joue aujourd'hui un rôle stratégique pour améliorer les conditions humanitaires en Iraq. De même, il serait bon de distribuer le texte de l'intervention de M. Sach. Nous partageons un grand nombre des préoccupations exprimées par l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Costa Rica condamne catégoriquement le recours à la force et à la violence à des fins politiques, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, où qu'elles surviennent et quelles qu'en soient les motivations. Dans cette perspective, nous réitérons notre condamnation et nous saluons les initiatives visant à éradiquer ces pratiques.

Dans le même temps, nous déplorons les informations faisant état de morts de civils dans les opérations de la force multinationale en Iraq qui figurent dans le rapport sur les droits de l'homme publié par la MANUI le 15 mars dernier. L'utilisation de civils comme boucliers humains est inacceptable,

tout comme le fait de ne pas prendre toutes les mesures possibles pour prévenir l'action des groupes terroristes.

Nous sommes persuadés que toutes les personnes présentes dans cette salle souscrivent et apportent leur appui au principe selon lequel la protection des civils constitue un objectif primordial, et l'une des principales raisons de la présence de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, en l'occurrence en Iraq.

Enfin, nous nous félicitons de ce que l'Iraq ait ratifié la Convention contre la torture, et nous l'invitons une fois de plus à ratifier son protocole facultatif et à veiller au strict respect de ces deux instruments internationaux importants, dans le cadre des efforts que ce pays déploie pour instaurer une démocratie stable et pacifique.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité débat aujourd'hui de la situation de l'Iraq, je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, de sa présence parmi nous et de sa déclaration. Je voudrais remercier le Conseiller spécial, M. Ibrahim Gambari, et le Sous-Secrétaire général Warren Sach de leurs exposés détaillés. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'exposé que vous avez fait en votre qualité de représentant des États-Unis au nom de la force multinationale en Iraq.

Au cours des cinq dernières années, l'Iraq a connu des bouleversements importants. Les progrès qu'il réalise dans des conditions extrêmement difficiles dans plusieurs domaines aux plans politique et socioéconomique, l'amélioration de ses relations avec les pays voisins et sa réintégration dans la communauté internationale méritent d'être pleinement reconnus et encouragés. Dans le même temps, nous souhaitons que l'Iraq fasse de nouveaux progrès concrets, entre autres, mettre fin à la violence sectaire; régler les différends qui portent sur les frontières intérieures; renforcer l'état de droit; réduire la pauvreté et améliorer le bien-être social; réduire l'emploi illicite des armes et combattre la criminalité organisée; progresser dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants; résorber une partie importante de la dette extérieure; et fournir une aide à plus de 4 millions de réfugiés et de déplacés. Nous nous rendons donc tous compte que le pays doit surmonter des défis gigantesques dans les domaines de la sécurité, de l'aide humanitaire, de la reconstruction et de la réconciliation nationale.

Un Iraq uni, prospère et stable, qu'appelle de tous ses vœux le peuple iraquien, qui a subi des pertes et des difficultés énormes depuis de trop longues années, contribuera à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région. Nous appuyons fermement les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et d'autres parties concernées pour consolider la paix et la sécurité, encourager le développement durable et la réconciliation nationale, mais le Viet Nam appuie également le rôle important que l'Organisation des Nations Unies, les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble peuvent jouer, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, pour aider ce pays à renforcer son processus politique et le dialogue régional et promouvoir le relèvement économique et l'action humanitaire.

Nous saluons les efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et l'encourageons à continuer d'aider le Gouvernement iraquien à trouver une solution aux principaux problèmes auxquels il se heurte, conformément à la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité. Nous espérons par ailleurs que le Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq continuera d'améliorer ses capacités d'audit et de contrôle pour veiller à ce que toutes les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq soient décaissées de manière transparente et efficace pour servir au mieux les intérêts de l'Iraq et de son peuple.

Dans la limite de ses modestes capacités, le Viet Nam est prêt à rallier l'action collective de la communauté internationale pour aider le peuple iraquien à reconstruire son pays. Le Viet Nam a participé aux deux conférences sur le Pacte international pour l'Iraq à Charm-el-Cheikh et à Stockholm en 2007 et en 2008, respectivement. Nous attendons avec intérêt de continuer d'appuyer le travail du Pacte pour faire progresser le pays.

Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation des États-Unis pour le projet de communiqué de presse que vous avez présenté et auquel nous souscrivons.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, m'associer aux délégations qui ont souhaité la bienvenue à M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, et qui

l'ont remercié de son exposé sur l'évolution de la situation en Iraq.

Ma délégation remercie également M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial pour le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques, pour son exposé sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ainsi que M. Warren Sach, Contrôleur des Nations Unies, pour sa communication sur le statut du Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle.

Nous tenons également à remercier le Représentant permanent des États-Unis pour sa déclaration au nom de la force multinationale en Iraq.

Comme tout autre pays, l'Iraq mérite la paix et la stabilité. La baisse du niveau général de violence dans tout le pays au cours des derniers mois est donc une source de grande satisfaction et une évolution dont nous nous félicitons. Les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour faire face aux problèmes de sécurité ont fourni des résultats concrets. En dépit de cette évolution encourageante, la violence en Iraq se poursuit, et c'est encore un défi pour ce pays de réaliser une véritable paix durable.

De notre point de vue, la capacité croissante des Forces de sécurité iraqiennes d'assurer la paix et la stabilité est essentielle pour permettre le retrait des forces étrangères. À cet égard, nous nous félicitons des efforts incessants déployés par le Gouvernement iraquien pour mieux entraîner les forces de sécurité iraqiennes, mieux les équiper et accroître leurs effectifs.

Nous reconnaissons également que 2008 est une année critique pour le partenariat entre l'Iraq et la force multinationale en Iraq, alors que le mandat de celle-ci a été prorogé par la résolution 1790 (2007), le 18 décembre 2007, après une demande du Gouvernement iraquien.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut davantage mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités dans le cadre de l'appui et de l'aide à la force multinationale en Iraq. Nous espérons que cela permettra à l'Iraq de satisfaire lui-même à ses besoins en matière de sécurité.

Il est impossible de faire face aux atrocités commises en Iraq uniquement par une approche sécuritaire. Il faut aussi privilégier une approche qui encourage le caractère inclusif et le respect des droits

de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, l'Indonésie appuie les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour inciter les chefs de file de toutes les appartenances politiques et religieuses à promouvoir le renforcement de la confiance grâce au dialogue national et à la réconciliation.

La violence en Iraq a causé des déplacements humains importants. Plus de 2 millions d'iraquiens ont fui vers les États voisins, en particulier la Syrie et la Jordanie; 58 % des personnes déplacées ont moins de 12 ans, ce qui pose des problèmes particuliers pour la protection des enfants.

La crise humanitaire et les déplacements qu'elle a provoqués peuvent engendrer davantage d'instabilité en Iraq et ont créé de nouvelles difficultés dans les pays d'accueil. La mise au point, par le Gouvernement iraquien, d'une stratégie nationale pour remédier aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés iraquiens constitue une étape importante. Il faut assurer des ressources suffisantes pour transformer la stratégie en réalité.

Le rôle du Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés et d'autres agences humanitaires demeure essentiel pour aider le Gouvernement iraquien et les pays d'accueil à prendre en charge et gérer les réfugiés iraquiens. L'appel consolidé de 2008, qui a été lancé à Bagdad le 12 février 2008, est une initiative louable destinée à rassembler des fonds pour les activités humanitaires.

Le Conseil international consultatif et de contrôle demeure un organe important pour le contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq. L'Iraq est l'un des pays les plus riches en ressources naturelles. Les travaux du Conseil international consultatif de contrôle devraient aider l'Iraq à garantir que le peuple iraquien bénéficie de ce Fonds.

S'agissant de la MANUI, nous soulignons une fois encore qu'il est important qu'elle fournisse à l'Iraq une assistance variée. Son assistance électorale sera particulièrement importante, étant donné que l'Iraq se prépare actuellement à tenir des élections parlementaires et provinciales. La collaboration entre la MANUI et la Haute Commission électorale indépendante iraquienne est également une mesure importante pour conduire les élections de manière crédible.

Pour terminer, en réaffirmant notre total appui aux Iraquiens dans leur recherche de paix, de stabilité, de prospérité et de démocratie, ma délégation souhaite souligner trois éléments que nous considérons essentiels pour contribuer au règlement rapide du conflit en Iraq. Premièrement, une réconciliation ouverte à tous les Iraquiens et impliquant le Gouvernement actuel; deuxièmement, la participation de la communauté internationale aux efforts de reconstruction et de redressement dans le pays; et, finalement, avec l'accord de l'Iraq, la présence et le déploiement dans le pays de capacités accrues, sans mandat des Nations Unies, à mesure que les troupes étrangères diminuent.

M. Lacroix (France) : Ma délégation voudrait d'abord saluer la présence, au présent débat du Conseil de sécurité, du Ministre iraquien des affaires étrangères, S. E. M. Hoshyar Zebari.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, le Contrôleur des Nations Unies, M. Warren Sach, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, pour les exposés respectifs qui nous ont été faits.

Le Ministre français des affaires étrangères a eu l'occasion de constater, lors de son déplacement du 31 mai au 1^{er} juin dans plusieurs parties de l'Iraq, les progrès notables qui avaient été réalisés depuis plusieurs mois. La France s'en félicite et souhaite que les autorités iraquiennes poursuivent leurs efforts afin de faire face aux défis importants qui subsistent.

Sur le plan sécuritaire, le niveau de la violence a baissé. Ma délégation salue les avancées s'agissant du transfert de responsabilités aux forces iraquiennes. Comme le note M. Zebari dans sa lettre au Conseil de sécurité, ce transfert n'est néanmoins pas encore achevé, ce qui rend nécessaire le maintien de la force multinationale.

Nous saluons également les efforts faits par le Gouvernement iraquien en faveur du désarmement des milices, qui est un objectif important pour permettre une restauration pleine et entière des compétences étatiques en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Sur le plan politique, le processus de réconciliation nationale reste un objectif essentiel pour la consolidation de l'État iraquien. Ce processus doit être inclusif et permettre d'isoler les forces qui veulent l'échec de l'Iraq. Cela suppose la coopération de tous

les responsables politiques irakiens qui doivent s'entendre, en premier lieu, sur un partage équitable des pouvoirs et des ressources sur une base consensuelle. Il est, à cet égard, important que le processus de révision constitutionnelle puisse aboutir.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits de l'homme sont également des engagements importants pris par le Gouvernement irakien à la réunion de suivi du Pacte à Stockholm, le 29 mai dernier, engagements dont nous encourageons la mise en œuvre.

Comme l'a montré le dernier rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sur le sujet, la situation des droits de l'homme, et en particulier le respect des droits des personnes détenues en Iraq, reste une source de préoccupation pour la communauté internationale. Tous les acteurs concernés doivent poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer cette situation.

Sur le plan économique, nous nous félicitons de la consolidation des ressources budgétaires irakiennes, qui devraient permettre au Gouvernement irakien de poursuivre la reconstruction du pays et d'améliorer l'accès de sa population aux services de base. Il est important de faire progresser la transparence financière et la gouvernance économique, afin d'inciter les investisseurs étrangers à s'impliquer en plus grand nombre et sur de nouveaux projets.

Ces progrès initiés par l'Iraq doivent permettre de trouver rapidement une solution à la situation humanitaire qui reste préoccupante. Il y aurait, selon le Haut-Commissariat aux réfugiés, 2,77 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2 millions de réfugiés.

Pour répondre aux nombreux défis que le Gouvernement irakien doit relever aujourd'hui, un appui résolu de la communauté internationale est indispensable. L'implication des États voisins dans le processus relancé à Charm el-Cheikh en mai 2007 connaît des avancées notables, dont Bernard Kouchner s'est félicité à la conférence ministérielle élargie de Koweït, le 22 avril dernier.

Il importe que les trois groupes de travail mis en place par les États voisins sur les questions de sécurité et de frontières, des réfugiés, de l'énergie et des ressources aboutissent à des résultats concrets. Plus que jamais, la coopération des États voisins avec le

Gouvernement irakien est un enjeu essentiel pour la stabilité de l'Iraq et de l'ensemble de la région.

Ma délégation souhaite saluer l'activité de la MANUI depuis le renouvellement de son mandat et rendre hommage à l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, qui a la tâche importante et difficile de conduire le déploiement de la MANUI sur l'ensemble du territoire irakien, avec de nouvelles compétences. Comme le prévoit la résolution 1770 (2007), il importe que l'action de la MANUI puisse se poursuivre dans des conditions sécuritaires satisfaisantes. Compte tenu de l'échéance de la fin de l'année s'agissant du mandat de la force multinationale tel que prévu par la résolution 1790 (2007), nous devons commencer à réfléchir aux conditions de protection de la mission à plus long terme. Cette même échéance rend nécessaire une réflexion au sein du Conseil de sécurité sur l'évolution du système fondé autour du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. Cette concertation devra être menée en concertation avec le Gouvernement irakien.

La France est attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité d'un Iraq démocratique. Elle réitère sa disposition à aider les Irakiens. La France exercera, à partir du 1^{er} juillet la présidence de l'Union européenne. Nous voudrions assurer tous les Irakiens de notre disposition à les aider à bâtir leur futur commun et à promouvoir la réconciliation nationale en vue de retrouver la paix et la sécurité auxquelles ils ont droit dans le cadre d'un État uni et riche de sa diversité. C'est le message qu'a porté le Ministre Bernard Kouchner lors de son récent déplacement en Iraq.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons le plaisir d'accueillir au Conseil M. Hoshyar Zebari, Ministre irakien des affaires étrangères. Nous avons écouté avec attention la déclaration qu'il a faite sur les efforts déployés par son pays pour réaliser la réconciliation nationale et le développement économique. Nous nous félicitons également des exposés faits ce matin au Conseil.

En décembre 2007, nous avons appuyé la décision du Conseil de sécurité de proroger à nouveau le mandat de la force multinationale jusqu'au 31 décembre 2008, car il fallait maintenir la présence de troupes étrangères en Iraq sous l'autorité du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons que, dans une certaine mesure, la force multinationale joue un rôle

stabilisateur en empêchant une guerre civile tous azimuts. Mais cette situation ne saurait s'éterniser. L'Iraq ne retrouvera vraiment toute sa souveraineté que lorsque les dirigeants du pays se verront transférer la responsabilité entière de la sécurité et lorsque les troupes étrangères se seront retirées du pays.

Dans ce contexte, il importe que l'accord sur le statut des forces prévu entre les États-Unis et l'Iraq ne consacre pas la présence indéfinie des troupes étrangères en Iraq, sinon nous risquons de voir se creuser un fossé de plus en plus grand au sein de la société iraquienne, ce qui exacerberait la situation politique intérieure et aurait de nouvelles répercussions négatives sur la sécurité. Un calendrier de retrait de la force multinationale de l'Iraq aurait non seulement pour effet de réduire les tensions dans le pays, mais imprimerait également une impulsion notable aux efforts déployés en faveur de la réconciliation et de l'entente nationales.

Le Conseil de sécurité a toujours exprimé son ferme appui à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. La Fédération de Russie appuie avec force ces principes et a bon espoir que les Iraquiens sont en mesure de décider en toute indépendance de leur propre avenir et de régler les questions qui font partie de leurs priorités

nationales. C'est pourquoi il importe que la présence des troupes étrangères en Iraq ne sape en aucune façon la souveraineté du pays et respecte la position du Conseil de sécurité vis-à-vis de ces questions.

Il y a un autre problème; c'est celui des prisonniers iraqiens – en particulier des enfants – détenus dans les prisons militaires de la force multinationale. Il est essentiel, dans ce contexte, que les normes du droit international humanitaire soient respectées.

Nous notons que les activités du Fonds de développement pour l'Iraq se heurtent à de nombreux problèmes. Mais aucune mesure énergique n'a été prise pour y remédier. Par exemple, les quantités de pétrole de contrebande n'ont pas diminué, et les pratiques comptables du Fonds et les méthodes et les moyens auxquels il a recours pour conclure des contrats avec les étrangers – en particulier avec des sous-traitants des États-Unis – provoquent de graves appréhensions. Et tout ceci est le résultat du manque de transparence dans les activités du Fonds.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.